



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

**30<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 15 octobre 2002, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Kavan ..... (République tchèque)

*En l'absence du Président, Mlle Clarke (Barbade), Vice-Présidente, assume la présidence.*

et le caractère impressionnant des résultats enregistrés durant la période considérée témoignent de l'ardeur, de la concentration et de la détermination de tous les membres du Conseil.

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Points 11 et 40 de l'ordre du jour (suite)

**Rapport du Conseil de sécurité (A/57/2 et A/57/2/Corr.1)**

### Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes : rapport du Groupe de travail à composition non limitée

**M. Grey-Johnson** (Gambie) (*parle en anglais*)

Je voudrais, tout d'abord, m'associer à tous ceux qui, avant moi, ont condamné l'attentat terroriste perpétré à Bali, et de présenter au peuple et au Gouvernement indonésiens les condoléances de ma délégation pour les grandes pertes subies. Ce tragique accident souligne une fois de plus à quel point il est urgent que les Nations Unies adoptent des approches réalistes pour lutter contre le terrorisme dans le monde entier. À cet égard, les premiers pas du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité sont remarquables. Ma délégation l'invite à peaufiner ses orientations et ses actions relatives à la guerre contre le terrorisme.

Ma délégation se félicite de l'exhaustivité du rapport présenté par le Conseil de sécurité. Le nombre

Ma délégation note également avec satisfaction les résultats remarquables réalisés par le Conseil dans ses efforts en vue d'éteindre les feux de la guerre. Ainsi, la Sierra Leone a réussi à mettre un terme définitif au conflit qui sévissait sur son territoire depuis une décennie et à transformer sa principale milice, le Revolutionary United Front, en un parti politique, lequel a pris une part active aux récentes élections législatives et présidentielles multipartites. En République démocratique du Congo, un grand pas en avant a été fait avec la conclusion d'un accord sur le retrait des troupes rwandaises et ougandaises. D'autres protagonistes dans le conflit se sont engagés à faire de même. En Angola, l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), qui a mené une guerre sans merci contre le Gouvernement, a officiellement accepté de déposer les armes et de poursuivre ses objectifs par la voie politique. Au Soudan, le Gouvernement et la Sudan People's Liberation Army ont signé et mis en oeuvre le Protocole de Machacos, déclenchant par là même un processus qui, espérons-le, permettra d'aboutir à une paix durable. Dans chacun de ces cas, l'empreinte du Conseil est nettement visible.

Il n'en demeure pas moins d'autres problèmes auxquels le Conseil doit faire face en faisant preuve

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



d'ingéniosité et d'imagination. Le Libéria – et dans une moindre mesure la région du fleuve Mano – est toujours en ébullition. Au Sénégal, la Casamance, située dans le sud du pays, est le théâtre d'un conflit depuis maintenant 20 ans. Enfin, en Côte d'Ivoire, un conflit civil de grande envergure vient malheureusement d'éclater.

Malgré sa transition démocratique réussie, la Guinée-Bissau n'est pas sortie d'affaire, dans la mesure où elle n'a pas pu réunir les ressources dont elle a besoin pour commencer à consolider sa démocratie et à instaurer les conditions économiques nécessaires au maintien de la sécurité et de la stabilité. À cet égard, la Gambie souhaiterait, en sa qualité de Président du Groupe des Amis de la Guinée-Bissau, rendre hommage au Groupe de travail ad hoc du Conseil, présidé par l'Ambassadeur de Maurice, M. Koonjul, pour avoir pris l'initiative d'établir l'interface nécessaire avec le Conseil économique et social, comme l'exigeait si manifestement la situation en Guinée-Bissau. Nous félicitons également le Conseil d'avoir pris l'initiative d'adresser aux institutions de Bretton Woods et à la Banque africaine de développement une lettre de soutien en faveur de la Guinée-Bissau. Nous espérons sincèrement que le Conseil assurera le suivi de ces initiatives afin que la Guinée-Bissau bénéficie des moyens et des capacités nécessaires pour écarter la menace de conflit.

Bien sûr, un grand nombre d'autres points de l'ordre du jour du Conseil concernent la gestion et le règlement des conflits en Afrique de l'Ouest. Et je ne doute pas que le Conseil les traitera comme il se doit au cours de l'année à venir.

L'escalade de la violence au Moyen-Orient durant la période considérée a plongé la région dans le chaos et causé de nombreux ravages en termes de vies humaines et de dommages matériels. Malheureusement, les multiples appels que le Conseil a lancés aux parties au conflit en adoptant de nombreuses résolutions sont restés lettre morte. Cette situation regrettable ne fait que saper l'autorité du Conseil de sécurité et remet sérieusement en question son efficacité alors que la Charte des Nations Unies nous enjoint à tous d'éviter la guerre et de recourir à des moyens pacifiques pour régler les différends entre nations. Les membres du Conseil de sécurité ont la responsabilité de veiller à ce que toutes les nations du monde – grandes ou petites, puissantes ou faibles – respectent ce principe fondamental des Nations Unies.

S'ils s'en abstenaient, cela reviendrait à dire que le Conseil a renoncé à sa responsabilité et qu'il a trahi la confiance placée en lui.

Malgré les efforts du Conseil pour renforcer la participation des non-membres à ses travaux, notamment en multipliant les séances publiques et les réunions périodiques de synthèse, il nous reste un grand nombre de choses à accomplir pour rendre ces travaux plus transparents et plus proches des réalités du XXIe siècle. Nous avons demandé que le nombre des sièges permanents soit augmenté afin d'assurer une répartition géographique plus équitable, mais aucune avancée n'a été faite dans ce sens. Il en va de même en ce qui concerne les efforts visant à la réforme du veto.

Ma délégation considère toujours cette situation comme inacceptable. Mon gouvernement soutient la Déclaration sur la réforme du Conseil adoptée à Harare, en 1997, par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, déclaration qui, rappelons-le, prône la démocratisation de la composition du Conseil et l'extension du nombre de ses membres à 26, avec l'attribution de deux sièges permanents et de cinq sièges non permanents à l'Afrique. Il va de soi que les autres groupements régionaux nourrissent leur propre opinion sur la manière de rendre le Conseil plus démocratique et plus représentatif de la nouvelle mosaïque des États Membres de l'Organisation des Nations Unies au XXIe siècle.

Ma délégation souhaite que le Groupe de travail sur la restructuration du Conseil achève ses travaux sans plus tarder pour que son rapport et ses recommandations soient soumis à l'Assemblée générale afin que celle-ci puisse prendre les mesures appropriées.

En outre, ma délégation tient également à souligner la nécessité pour le Conseil de sécurité de faire preuve d'une plus grande transparence en matière de sanctions ainsi que dans l'établissement et la gestion des listes de personnes interdites de voyager. Les personnes faisant l'objet d'une telle sanction – ainsi que leur gouvernement – doivent être informées des raisons de cette décision, de même qu'elles doivent avoir la possibilité de se défendre. C'est la seule façon d'agir qui soit juste et démocratique. À terme, l'approche actuelle se traduira indubitablement par l'inefficacité des sanctions. En effet, comme en l'état actuel des choses les États susceptibles de se sentir

lésés ne peuvent pas obtenir réparation, ils en viennent à ne pas se plier aux règles.

J'espère sincèrement que le Conseil accordera toute l'attention requise à ces questions. Je voudrais également profiter de cette occasion pour adresser aux membres du Conseil mes meilleurs vœux pour la nouvelle année qui approche et pour féliciter les membres sortants - la Colombie, l'Irlande, Maurice, la Norvège et Singapour -, qui ont mené à bien leur mandat, ainsi que les nouveaux membres élus, l'Allemagne, l'Angola, le Chili, l'Espagne et le Pakistan.

**M. Rosenthal** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : À l'image des représentants qui m'ont précédé à la tribune, j'aimerais exprimer à la délégation de l'Indonésie nos plus sincères condoléances pour les événements qui ont eu lieu à Bali, il y a quelques jours.

Aujourd'hui, nous examinons deux points de notre ordre du jour, mais je centrerai mes observations sur le rapport du Conseil de sécurité. Il est deux raisons pour cela. Premièrement, j'aurais très peu à ajouter à ce que j'ai dit dans cette même salle il y a exactement un an concernant l'absolue nécessité de faire avancer la réforme du Conseil, et nous n'avons guère à gagner à répéter, année après année, des positions connues de tous. Deuxièmement, - et ici je me distinguerai de certains des représentants qui ont pris la parole avant moi - nous aurions préféré que les deux points de l'ordre du jour demeurent séparés. Bien qu'il existe un lien évident entre les deux, je considère que le rapport du Conseil est suffisamment important pour mériter un examen séparé. Inutile de dire que le rapport est l'un des principaux liens entre l'Assemblée générale et le Conseil.

À vrai dire, comme nous le savons tous, l'Article 15 de la Charte dispose que l'Assemblée générale « reçoit et étudie les rapports annuels et les rapports spéciaux du Conseil ». Ceci implique bien plus qu'une considération symbolique ou cérémoniale; en fait, le rapport représente l'un des vecteurs de communication entre les deux organes et, par-dessus tout, un outil permettant à l'Assemblée de jouer son rôle d'organe principal de délibération, d'adoption des politiques et de représentation de l'ONU.

Certains se rappelleront que le rapport que nous avons reçu l'an passé ne satisfaisait, même pas au minimum, aux exigences claires de l'Article que je viens de citer. C'est pourquoi, à l'époque, nous avons

signalé que le rapport était trop descriptif, beaucoup trop long et totalement vide des éléments qui auraient permis aux Membres qui n'ont pas le privilège de faire partie du Conseil de sécurité d'en évaluer le travail. Une situation qui, en soi, tendait à sous-estimer l'Assemblée générale, elle-même.

Le rapport que nous avons reçu cette année (A/57/2) constitue un pas en avant dans la bonne direction pour corriger la situation que je viens de décrire. Il présente un certain nombre d'améliorations quant à sa longueur, parce qu'il est sensiblement plus court, et quant à son contenu, parce qu'il est plus analytique. Bien qu'il ne satisfasse pas complètement toutes nos attentes, au moins, il remplit sa mission de maintenir l'Assemblée générale informée de l'abondant programme de travail du Conseil pendant la période considérée.

Ce programme de travail révèle d'importantes avancées qui constituent également des progrès pour l'ONU. On peut noter parmi elles, l'évolution de la situation concernant le Timor-Leste, la Sierra Leone, l'Éthiopie et l'Érythrée, l'Angola, la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs. La même analyse peut être faite pour l'Afghanistan et les opérations menées dans les Balkans avec la participation de l'ONU. Enfin, et bien que l'on ne puisse guère parler de progrès au Moyen-Orient - bien au contraire - les délibérations du Conseil de sécurité ont au moins contribué à maintenir cette question à l'ordre du jour prioritaire et à donner à l'ONU la possibilité de participer au travail du Quatuor en vue de trouver une issue à la situation.

Il faut reconnaître que le travail même du Conseil a gagné en transparence, et ce, grâce à plusieurs éléments. À cet égard, nous voudrions rappeler la contribution apportée par l'Ambassadeur Sir Jeremy Greenstock, du Royaume-Uni, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé en vertu de la résolution 1373 (2001). Du fait, peut-être, que les dispositions de la résolution sont contraignantes pour tous les États Membres, mais aussi en raison de l'habileté de l'Ambassadeur Greenstock, ses activités à l'intention des délégations qui ne font pas partie du Conseil méritent d'être louées et imitées dans des cas similaires. Tous les Membres ont non seulement pu rester informés des activités du Conseil sur un sujet d'un intérêt particulier, mais le Conseil a pu également entendre leurs suggestions, leurs commentaires et leurs préoccupations.

Qui plus est, la perception selon laquelle les membres du Conseil, particulièrement ceux qui sont élus, représentent les États Membres dans leur ensemble a été de plus en plus institutionnalisée. Dans ce contexte, ma délégation est reconnaissante aux délégations de la Jamaïque, de la Colombie et du Mexique d'avoir tenu tous les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes informés des travaux du Conseil.

La pratique croissante de tenir des séances publiques a aussi contribué à impliquer plus étroitement tous les États au travail du Conseil, au moins en leur donnant la possibilité d'exprimer leurs vues sur des sujets que le Conseil considère pertinents, même si l'on peut douter que les points de vue externes aient une véritable influence sur les décisions adoptées en définitive. Enfin, l'on a aussi le sentiment que même les membres permanents ont été plus sensibles qu'auparavant aux critiques concernant le caractère secret du travail du Conseil. Les déclarations régulières des Présidents des pays qui appartiennent à ce groupe attestent de cette prise de conscience.

Néanmoins, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la relation entre les organes des Nations Unies, notamment entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, laisse encore beaucoup à désirer. On pourrait faire valoir que la concentration du pouvoir de décision sur les questions les plus sensibles aux mains de ce forum de 15 pays – dominé par 5 membres permanents, comme chacun sait – s'est produite, jusqu'à maintenant, aux dépens de l'autorité de l'Assemblée générale. Pourtant cela n'a pas besoin d'être le cas, puisque la Charte dispose que les organes – chacun avec sa composition propre et sa sphère de compétence – s'entraident mutuellement. Mais l'expérience nous a montré – ce que nous n'avons cessé de déplorer dans cette enceinte – qu'à mesure que le Conseil gagne de l'ascendant, l'Assemblée perd de son pouvoir.

Cela étant, le rapport du Conseil de sécurité nous rappelle implicitement deux tâches cruciales qui n'ont toujours pas été accomplies. Je parle, bien entendu, de la réforme en cours des méthodes de travail de l'Assemblée générale et de la réforme longuement différée de la composition du Conseil de sécurité, à savoir le deuxième point inscrit à l'ordre du jour dont nous traitons aujourd'hui et que je n'aborderai pas pour le moment, car, comme je le disais, notre point de vue a déjà été exposé à plusieurs reprises.

Mais l'on pourrait s'étendre sur le point de l'ordre du jour concernant la réforme et parler également du système de gouvernance de l'ONU qui, certainement, a besoin d'être modernisé. Il est regrettable que cet élément de l'équation soit virtuellement absent de la proposition que nous a récemment présentée le Secrétaire général en vue d'approfondir la réforme de l'ONU, proposition que nous examinerons la semaine prochaine. En bref, la relation insatisfaisante entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité représente un défi que nous devons, tôt ou tard, relever avec sérieux.

Pour terminer, il faut espérer qu'en attendant la réforme de nos principaux organes, nous pourrions au moins renforcer les quelques liens qui existent déjà entre eux. À cet égard, nous pouvons affirmer que les premiers pas timides réalisés l'année dernière pour relever ce défi, indiquent, comme je le disais, la bonne direction à suivre, et que le rapport dont nous sommes saisis à présent révèle incontestablement un léger progrès.

**M. Mejdoub** (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord dire les condoléances de la Tunisie à l'Indonésie soeur, victime d'un acte terroriste à Bali, que nous condamnons vivement. Notre sympathie va également à toutes les familles des victimes.

Permettez-moi maintenant de me joindre à ceux qui m'ont précédé pour remercier le Président du Conseil de sécurité pour le mois courant pour nous avoir présenté le rapport du Conseil l'Assemblée générale dans son nouveau format. Je me dois également de rendre hommage à l'Ambassadeur de Singapour, le parrain de ce nouveau format, pour les efforts louables qu'il a déployés avec son équipe pour apporter des améliorations au rapport du Conseil. À cet égard, nous nous réjouissons du fait que la longueur injustifiée de ce rapport ait été réduite, ce qui a le double avantage de faciliter la lecture de ce document et de réduire les frais de sa production.

Pour ce qui est de du fond du rapport, l'innovation la plus saillante que nous accueillons avec la plus grande satisfaction est la consécration d'une approche analytique dans la partie introductive du rapport. Certes, il s'agit là d'un progrès important que nous devons à la délégation du Royaume-Uni, auteur de cette section du rapport. Mais ce progrès demeure partiel et nous appelons le Conseil de sécurité à étendre

cette approche analytique à l'ensemble de son rapport, afin que tous les États membres puissent avoir une idée claire de la conduite des travaux du Conseil et du bien-fondé de ses décisions, d'en évaluer la pertinence et de recommander, au besoin, les ajustements nécessaires.

C'est en faveur du renforcement de la transparence du Conseil de sécurité et de sa crédibilité que nous lançons cet appel. Nous devons à cet égard reconnaître les efforts soutenus du Conseil pour améliorer ses méthodes de travail en réponse aux attentes des États membres, exprimées aussi bien ici que dans le cadre du Groupe de travail sur la réforme du Conseil.

Au cours de la période couverte par le rapport, le Conseil a en effet tenu un nombre record de réunions publiques. Il a également intensifié ses consultations avec les pays contributeurs de troupes. Il a consacré son ouverture à la société civile en organisant plusieurs réunions dans le cadre de la formule Arria. La coopération avec les organisations régionales et sous-régionales s'est consolidée davantage.

Les sanctions ont été raffinées davantage en leur fixant une limite dans le temps, par la prise en compte de leurs conséquences humanitaires, et par l'établissement de mécanismes de vérification de leur mise en oeuvre. Nous regrettons cependant que l'approche du Conseil en la matière ait été sélective et entachée à nouveau par la politique des deux poids et deux mesures, notamment en ce qui concerne l'Iraq et la Libye.

Nous avons constaté également que dans plusieurs des mesures prises, le Conseil est même allé jusqu'à anticiper les attentes des États Membres dans sa quête d'améliorer son efficacité et sa transparence. Je me limiterais ici à citer comme exemples les missions du Conseil dans les régions des conflits, les réunions d'évaluation à la fin de chaque présidence, les réunions conjointes avec le Groupe de travail de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil, les réunions de suivi du débat de l'Assemblée sur le rapport du Conseil et l'examen du projet de ce rapport par les membres du Conseil dans le cadre d'une réunion publique.

Nous avons cependant encore beaucoup de chemin à parcourir pour parvenir au degré de transparence et d'efficacité requis pour cet organe auquel nous avons confié, en vertu de la Charte, la responsabilité vitale de maintenir la paix et la sécurité

internationales. Cette responsabilité doit être assumée avec une crédibilité sans faille. C'est sur cette crédibilité que le Conseil doit fonder son autorité. Le constat unanime qui s'est dégagé depuis l'ouverture de cette session était que les menaces à la paix et à la sécurité internationales ont atteint un degré de complexité et d'intensité tel que la communauté internationale doit s'atteler à définir un véritable mécanisme de défense collective pour parer avec diligence et efficacité à ces menaces. Le Conseil de sécurité a à cet égard une responsabilité primordiale et un rôle de chef de file à jouer.

Pour y parvenir, nous estimons impératif que le Conseil procède à ce qui suit : premièrement, instaurer un véritable équilibre entre ses membres permanents et ses membres élus. Nous estimons en effet que les membres élus doivent être associés, étroitement et sur le même pied d'égalité que les membres permanents, à toutes les délibérations sur les questions à l'ordre du jour du Conseil. Le comportement que nous avons constaté ces dernières semaines dans le cadre des délibérations sur l'Iraq, et selon lequel les 10 élus sont des membres de seconde zone, est inacceptable.

Deuxièmement, établir une interaction réelle avec les non membres du Conseil et tenir compte des vues qu'ils expriment en les reflétant concrètement dans les décisions du Conseil.

Troisièmement, le Conseil doit accorder la même priorité aux questions inscrites à son ordre du jour en veillant à ce que les considérations ayant trait aux intérêts nationaux des membres du Conseil ne soient pas dominantes dans la conception des décisions qui en émanent. Les considérations de politique intérieure ne devraient pas être prises en ligne de compte quand il s'agit de répondre à un problème crucial ou d'impliquer le monde entier dans une guerre ou même dans une menace de guerre. Quatrièmement, il faut harmoniser et rationaliser sa politique en matière de sanctions et la régler de manière à ce qu'elle obéisse à des critères précis, tienne compte des considérations humanitaires et des dispositions de l'Article 50 de la Charte, et réponde aux objectifs pour lesquels elles ont été imposées.

J'en viens maintenant à un autre aspect de la réforme, qui est l'élargissement du Conseil de sécurité. La très grande majorité des États Membres de l'Organisation le réclame mais ne trouve pas la voie à suivre pour y parvenir dans le système actuellement

bloqué de notre Organisation. Cela fait 10 ans que nos délégations procèdent à des exercices de réflexion et de style sans y parvenir. La question est tellement actuelle que lors de la présentation du rapport sur la réforme de l'ONU devant la presse, le Secrétaire général s'est vu poser la question de savoir si le Conseil de sécurité est démocratique. Je livre ici la réponse du Secrétaire général, que je trouve admirable parce qu'elle est une double leçon diplomatique et politique :

« Je crois que le système à l'ONU, que ce soit au Conseil ou à l'Assemblée générale, est démocratique. Si l'un des pays l'emporte sur un groupe de 15, alors les 14 autres sont d'accord. Le veto peut bloquer une décision, puisque vous avez besoin de neuf voix pour prendre une décision, et les autres membres doivent être d'accord avec vous. Donc si un pays l'emporte, les autres sont d'accord ». (*Communiqué de presse SG/SM/8397*)

En somme, on ne désigne personne et c'est élégant. Car la responsabilité incombe aux États Membres – à tous les États Membres – et si ceux-ci se laissent bousculer, c'est leur affaire. En fait, nous sommes installés dans un confort qui consiste à nourrir la palabre et à subir, sans broncher, les torts d'un système révolu. Comme si les tragédies que nous vivons actuellement n'existaient pas. Comme si les rebuffades que subit le Conseil par certains n'avaient jamais existé. Comme si un gouvernement contesté dans ses propres couloirs et dans la rue se refuse à opérer, au moins, un remaniement ministériel.

Dix ans de discussions, c'est trop long pour remanier un gouvernement en mal de popularité. La démocratie qu'on nous a enseignée commande que la majorité s'exprime librement, qu'elle puisse s'organiser pour faire entendre sa voix d'une manière haute, qu'elle présente des propositions et des formules déjà disponibles depuis des années et sur lesquelles on pourrait s'entendre. Les puissants ne peuvent pas ignorer trop longtemps le monde qui les entoure. Des individualités s'étaient présentées ces dernières années avec des projets qui auraient été une bonne base de travail. Je pense en particulier, aux tentatives du Président de l'Assemblée générale, M. Ismail Razali de la Malaisie et à l'Ambassadeur Richard Holbrook des États-Unis. Mais ils n'ont pas eu la durée dans leurs mandats et peut-être aussi le « timing » n'était-il pas non plus approprié. Le monde était encore relativement

prospère, et le terrorisme n'avait pas encore pris l'ampleur qu'il a aujourd'hui.

Le Conseil avait été élargi une première fois en 1963, en passant de 11 à 15 membres, et nous étions alors quelque 70 États Membres. Nos anciens étaient décidément plus avisés que nous.

Une espèce de « gentlemen agreement » s'était dessinée dans les tentatives individuelles que je signalais tout à l'heure, et qui était une fourchette de 24 à 26 membres. C'est un nombre très gouvernable et c'est là une base de travail qui pourrait nous être utile à titre de référence.

Nous pouvons également retenir qu'une grande majorité des États Membres pensent que l'élargissement devrait concerner les membres permanents tout comme les membres non permanents. Si cet amendement était retenu, on pourrait alors passer à la répartition entre membres permanents et non permanents. Cette répartition de chiffre devrait pouvoir être poursuivie, et, si possible, complétée au cours de cette session entre les représentants des groupes géographiques.

Si nous voulons parvenir à un directoire plus démocratique et plus représentatif de la réalité mondiale, il faudrait s'entendre aussi sur les critères de l'élargissement. Ma délégation a suggéré dans les réunions du Groupe de travail sur la réforme du Conseil quelques références qu'il faudrait bien concilier, parce que par principe, si l'on négocie, c'est parce que l'on n'est pas encore d'accord. On pourrait avancer alors les éléments suivants sans qu'ils soient exhaustifs : premièrement, la représentation géographique, règle d'or au sein de notre Organisation; deuxièmement, le poids économique des pays et de leurs contributions financières – le Japon et l'Allemagne sont dans cette catégorie –; troisièmement, le poids humain des pays extrêmement peuplés – je dis bien extrêmement peuplés; quatrièmement, le recours à des systèmes de rotation, tels que réclamés par l'Afrique, qui revendique aussi deux sièges permanents.

Cinquièmement, nous devons tenir compte des identités et des cultures. La complexité du monde d'aujourd'hui l'exige. Nous devons réunir dans ce cénacle élargi les civilisations occidentale, bouddhiste, africaine, arabo-musulmane, latino-américaine, japonaise, hindoue – et je n'ai pas été complet. Ceci s'applique donc aux membres permanents qui auraient

tous les mêmes droits. Pour les membres non permanents, les négociations devraient être plus faciles, car elles relèvent de pratiques déjà bien établies et acceptées par tous.

Je dirai quelques mots du veto. Si l'on relit les déclarations faites ces dernières années dans le Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité, l'on est frappé par les considérations morales et politiques qui consistent à affirmer « l'unité du Conseil », « l'engagement unilatéral ou collectif à ne pas se servir du veto », ou encore la « modération ». Ces balivernes n'ont aucun caractère légal. En droit, une porte est ouverte ou fermée. Le veto existe ou n'existe pas. Nous ne sommes pas assez rêveurs pour espérer, à ce stade des relations internationales, sa pleine suppression. Nous pouvons, par contre, le rendre plus acceptable si au moins trois permanents s'opposent à une résolution. Mais il faut en finir avec le veto unique. Il faut en finir avec le veto unique.

Ces remarques n'ont pas d'autre objectif que de rendre à cette Organisation et à son Conseil de sécurité leur crédibilité. Il faut donc entreprendre une réforme du gouvernement de l'ONU et y introduire enfin, après 57 ans, plus de démocratie.

**M. Kmoníček** (République tchèque) (*parle en anglais*): Qu'il me soit permis d'emblée de dire combien je me félicite de l'idée d'organiser un débat conjoint sur le rapport du Conseil de sécurité et la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Ces deux points de l'ordre du jour ont des éléments communs et nous pouvons gagner du temps et éviter le chevauchement en en débattant conjointement. Qui plus est, le rapport, sous son nouveau format, montre clairement qu'un changement est possible, et j'espère que ce message parviendra jusqu'aux champs de bataille sur lesquels nous nous débattons depuis huit ans pour réformer le Conseil et élargir sa composition.

Le nouveau format du rapport n'est pas révolutionnaire, mais il rend le document plus facile à utiliser et offre un aperçu général très utile, y compris dans sa section liminaire sur les séances récapitulatives. Une autre amélioration considérable est la modification de la période couverte par le rapport. En général, les améliorations qui ont été apportées à ce rapport méritent d'être reconnues comme une évolution positive se traduisant par une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation des travaux du

Conseil de sécurité, même si elles ne satisfont pas entièrement nos attentes. Je félicite tous ceux qui ont investi des efforts, sous la direction de l'Ambassadeur Mahbubani, de Singapour, pour rendre ce nouveau format possible.

Le rapport donne de nouvelles preuves du fait qu'une dynamique est en cours dans le domaine des méthodes de travail du Conseil. Bien que certains des changements semblent, dans une certaine mesure, avoir été mis en oeuvre par le Conseil lui-même, d'autres pourraient avoir été tout au moins inspirés par les débats du Groupe de travail à composition non limitée. Tel pourrait être le cas en ce qui concerne, notamment, la relation entre le Conseil et les pays qui fournissent des contingents; le décloisonnement des réunions privées; le déroulement de certaines séances publiques du Conseil; et les communications et les rapports transmis aux États non membres. En tout état de cause, il fait peu de doute que le Conseil a tiré parti des travaux accomplis par le Groupe de travail en ce qui concerne les questions relevant du groupe II, ainsi que de l'interaction accrue entre le Conseil et le Groupe de travail au cours de ces deux dernières années. J'encourage donc le Bureau du Groupe de travail à continuer la pratique qui consiste à inviter les représentants du Conseil à une discussion interactive avec le Groupe, et je crois que de nouveaux progrès concernant les méthodes de travail et la transparence du Conseil sont possibles.

Malheureusement, sur l'autre front – celui de la représentation équitable au Conseil et de l'augmentation du nombre de ses membres – le tableau est plutôt sombre. Lors du débat de l'année dernière sur ce sujet, à la suite de l'horrible attentat terroriste, j'ai exprimé l'opinion qu'étant donné que la sécurité internationale, compte tenu de la mondialisation de la criminalité, exigeait des coalitions plus larges en vue de l'adoption de mesures collectives par autant d'États que possible, il devenait plus urgent de disposer d'un Conseil réellement représentatif. Mais l'atmosphère au sein du Groupe de travail à composition non limitée ne s'est pas améliorée et ses progrès, en ce qui concerne les questions relevant du groupe I, sont, peut-être, plus bloqués que jamais.

La position de la République tchèque en ce qui concerne les questions relevant du groupe I est bien connue et semble s'inscrire dans le courant général. Nous sommes notamment en faveur de l'élargissement dans les catégories aussi bien des membres permanents

que des membres non permanents et d'une réduction des domaines dans lesquels le veto peut être appliqué, éventuellement par le biais d'engagements pris de leur plein gré par des membres permanents et d'autres mesures qui n'appellent pas nécessairement un amendement de la Charte. Mais nous avons, dans le passé, préconisé un certain degré de flexibilité dans l'espoir que d'autres feraient également preuve de flexibilité.

Par exemple, on gagnerait énormément à réduire l'éventail des options dont nous ne cessons de débattre au sein du Groupe de travail lorsque nous abordons des questions telles que le recours au veto, le nombre de membres que devrait compter un Conseil élargi, et autres questions. En effet, nous avons déjà plus d'options qu'il n'en faut et, contrairement à ce qui s'est passé au cours de la précédente session, nous devrions avancer dans une seule direction : celle conduisant à la réduction du nombre de ces options afin de nous rapprocher de l'essentiel.

Même s'il y avait quelques progrès en ce qui concerne les questions relevant du groupe I, ils ne suffiraient vraisemblablement pas à faire de la réforme une réalité. En conséquence, nous ne devons absolument pas perdre de vue les autres perspectives de la réforme, y compris celles que l'on trouve dans la déclaration finale faite par M. Holkeri, Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, le 10 septembre 2001, notamment son idée d'élever le débat à un niveau politique plus élevé.

**M. Levitte** (France) : Mes premiers mots seront pour m'associer à l'expression de la condamnation unanime qui a marqué notre Assemblée, mais aussi, hier, le Conseil de sécurité à propos de la tragédie de Bali. J'adresse, au nom de la France, toutes nos condoléances aux familles éprouvées, indonésiennes et étrangères.

Je n'ai pas l'intention de passer en revue tous les sujets dont le Conseil de sécurité a traité au cours de la période couverte par le rapport qui est présenté aujourd'hui à l'Assemblée générale. Il m'a paru toutefois important de saisir cette occasion pour souligner les progrès accomplis au cours des derniers mois par le Conseil de sécurité, d'une part pour améliorer ses méthodes de travail et, d'autre part, pour accroître la transparence nécessaire de ses travaux et son ouverture. Je commenterai enfin plus précisément l'action du Conseil de sécurité sur deux sujets qui

figurent dans l'introduction du rapport : les sanctions et la région des Grands Lacs en Afrique.

Les méthodes de travail du Conseil de sécurité sont en progrès et en progrès rapide. Le rapport à l'Assemblée générale pour la période du 16 juin 2001 au 31 juillet 2002 reflète bien cette évolution positive. Grâce aux travaux menés par le Groupe de travail sur la documentation et les procédures (Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité concernant la documentation du Conseil et autres questions de procédure), sous l'impulsion en particulier de la délégation de Singapour, la présentation du rapport annuel a été sensiblement améliorée comme l'ont relevé de nombreux orateurs. Le rapport qui est présenté aujourd'hui à l'Assemblée est désormais plus concis et moins redondant avec d'autres publications des Nations-Unies. Son contenu est donc plus facilement accessible et plus utile.

Surtout, il comporte pour la première fois une introduction sur les questions de fond. C'est le fruit d'une rédaction collective des membres du Conseil, initiée par la délégation britannique et qui présente de façon synthétique les principales actions menées par le Conseil au cours de l'année passée. Sans être tout à fait la partie analytique que beaucoup souhaiteraient voir figurer au rapport annuel, cet ajout va dans le bon sens. Il pourra être encore amélioré l'an prochain. Pour reprendre la parole de l'Ambassadeur Mahbubani au début de notre débat, le Conseil est donc peut-être encore une institution conservatrice, mais les progrès accomplis depuis sa création sont énormes et il convient de les reconnaître.

Le Conseil de sécurité a de nouveau démontré au cours de l'année écoulée sa capacité à innover et à progresser dans l'organisation de ses travaux. Plusieurs présidences ont ainsi défini des objectifs mensuels, à la suite de l'initiative prise en ce sens par la délégation française en septembre 2001. De plus, des séances publiques de récapitulation mensuelles ont été plus souvent organisées, afin de faire le bilan des actions menées par le Conseil de sécurité et de recueillir les vues des membres de l'Assemblée générale. Ce début d'une culture d'évaluation de leur action par les membres du Conseil mérite d'être encouragé.

Les membres du Conseil ont poursuivi en 2001-2002 une politique de transparence sur leurs travaux, comme en témoigne le nombre record de réunions



publiques au cours de la période considérée, qui ont permis des débats fructueux.

Plus que leur nombre, c'est la qualité de ces échanges qui importe. Leur interactivité peut encore faire l'objet de progrès. Nos débats publics répondent en tout cas aux attentes légitimes des membres de l'Assemblée d'être régulièrement informés sur les grands sujets de l'heure. À la demande des membres du Conseil, le Secrétariat procède aussi désormais régulièrement à des exposés publics sur la question, si importante, du Moyen-Orient et sur l'Afghanistan, ces deux sujets ayant occupé une large part des travaux du Conseil depuis la publication du dernier rapport annuel.

Le débat public sur l'Iraq, qui va commencer demain et qui s'étalera sans doute jusqu'à vendredi, va permettre à tous les membres qui le souhaitent de faire valoir leurs vues sur ce sujet crucial avant toute décision du Conseil de sécurité.

De plus, le Conseil a développé une meilleure action de communication à l'égard des non-membres, comme en témoigne l'excellent travail mené par le Comité contre le terrorisme et son Président, Sir Jeremy Greenstock, ou encore celui conduit par le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, présidé par l'Ambassadeur Jagdish Koonjul.

Le deuxième point qui mérite d'être relevé concerne la transparence et l'ouverture du Conseil de sécurité. Ces deux actions vont de pair. Le Conseil de Sécurité a poursuivi, en application de la résolution 1353 (2001), des consultations fréquentes avec les pays contributeurs de troupes, consultations inaugurées sous la présidence française du Conseil de sécurité, en septembre 2001. Le renforcement de cette coopération est tout à fait souhaitable. Il faut que ces rencontres soient davantage encore l'occasion d'un dialogue nourri entre les membres du Conseil et les pays qui contribuent aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Le Conseil s'ouvre davantage aussi sur la société civile, comme en témoignent les réunions tenues en formule « Arria » à la demande d'organisations non gouvernementales et de représentants de groupes concernés par les conflits dont le Conseil est saisi. Ces rencontres informelles sont particulièrement utiles pour compléter l'information des membres du Conseil sur des sujets essentiels.

Cette ouverture accrue devrait aussi se traduire dans la composition même du Conseil de Sécurité. Comme le Ministre français des affaires étrangères, M. Dominique de Villepin, l'a rappelé dans son intervention ici même, le 12 septembre dernier, la France est favorable à ce que soit confortée la représentativité du Conseil de sécurité en élargissant sa composition dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents. La France soutient notamment les aspirations de l'Allemagne, du Japon et de l'Inde comme membres permanents.

Cet élargissement souhaitable du Conseil de sécurité doit bénéficier à des États développés mais également permettre une meilleure représentation des États en développement. Il convient, tout à la fois, de tenir compte de l'émergence de nouvelles puissances et de permettre au Conseil de sécurité de continuer à jouer le rôle qui est le sien en application de la Charte.

Troisièmement, le bilan de l'action du Conseil en 2001-2002 nous paraît globalement positif. Les membres de notre Assemblée peuvent se réjouir des progrès qui ont été réalisés dans bien des domaines : la lutte contre le terrorisme, en premier lieu, depuis l'adoption de la résolution 1373 (2001), mais aussi l'Afghanistan sous la conduite du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi. Il faut y ajouter la Sierra Leone, l'Éthiopie-Érythrée, le Timor-Leste, qui a rejoint notre Organisation après son accession à l'indépendance. Dans toutes ces réussites, le Conseil de sécurité a exercé pleinement les responsabilités qui sont les siennes.

Bien sûr, les progrès ont été plus lents dans d'autres secteurs. Je voudrais notamment insister sur la nécessité de continuer à progresser sur la question des sanctions. Le Conseil de Sécurité a su faire évoluer cet outil à sa disposition. Les sanctions édictées par le Conseil sont aujourd'hui mieux ciblées; la notion de leur durée limitée dans le temps a été introduite; et leurs conséquences sur le plan humanitaire sont mieux prises en compte. Leur meilleur suivi a permis de lever les dernières sanctions qui pesaient sur la République fédérale de Yougoslavie et celles imposées au Soudan, en septembre 2001.

Mais nous devons continuer à affiner ce moyen d'action pour le rendre plus efficace et moins dommageable pour les populations des pays concernés.

Enfin, je voudrais terminer mon propos en insistant sur l'utilité des missions du Conseil de

sécurité dans les régions affectées par les conflits dont il doit traiter. Comme l'a souligné l'Ambassadeur Belinga-Eboutou dans sa présentation du rapport annuel, l'Afrique continue d'occuper une large part, je dirais même une part dominante des travaux du Conseil de sécurité. Ayant eu l'honneur de mener en mai cette année la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, j'ai pu constater à nouveau toute l'utilité pour les membres du Conseil de contacts directs avec toutes les parties concernées. Et je dois reconnaître aujourd'hui que le dossier de la région des Grands Lacs, lui aussi, connaît ces derniers temps des progrès qui méritent d'être notés.

Le Conseil doit saisir toutes les occasions d'entendre les parties, mais aussi de leur transmettre inlassablement ses messages, car ils finissent par avoir des effets. De fait, depuis la rédaction du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, nombre des demandes du Conseil ont été entendues : contacts directs des chefs d'État; début du retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo, et début aussi du désarmement des groupes armés; et dialogue interne, qui en ce moment progressent. Bref, c'est l'engagement continu de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité à New York mais aussi sur le terrain, qui finit par porter ses fruits. La France, comme l'a dit l'Ambassadeur Greenstock, en collaboration étroite avec la Grande-Bretagne, continuera de travailler avec les membres du Conseil de sécurité pour que l'Afrique demeure au centre de ses préoccupations – au centre de nos préoccupations.

**M. Saleh (Bahreïn) (parle en arabe) :** Je voudrais commencer par exprimer ma reconnaissance au Président sortant de l'Assemblée générale, M. Han Seung-soo, pour les efforts inlassables qu'il a fournis en tant que Président de l'Assemblée générale à la dernière session et en tant que Président du Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous souhaitons également le meilleur succès au nouveau Président de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés qu'il conduira avec succès les travaux de l'Assemblée.

L'Assemblée générale a consacré beaucoup d'attention à la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité, qui est inscrite à son ordre du jour depuis 1979.

Et, de ce fait, les débats de l'Assemblée générale ont finalement conduit à la création en 1993 du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Cette décision a été le premier pas sur la voie de la réforme du Conseil de sécurité, organe principal des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La réforme du Conseil de sécurité est devenue une question extrêmement importante et urgente. Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts pour réaliser cet objectif. Lorsque l'ONU a été créée, elle n'avait que 51 Membres; aujourd'hui, elle en compte 191. Le Conseil de sécurité n'est donc plus représentatif de l'ensemble des États Membres de l'Organisation. Il est également vrai que le nombre de points à l'ordre du jour du Conseil a constamment augmenté depuis la fin de la guerre froide. Le Conseil n'a donc jamais été aussi actif.

Le nombre de résolutions adoptées a également augmenté. De 1978 à 1989, le Conseil de sécurité a adopté environ 18 résolutions par an et, de 1990 à 2001, il en a adopté près de 61 chaque année. Cela illustre le nombre et la diversité des questions soumises au Conseil, dont celles du VIH/sida, des femmes et de la paix, de la protection des civils dans les conflits armés et, depuis le 11 septembre 2001, de celle du terrorisme. En outre, un nombre record d'organes ont été créés, au titre de l'Article 29 de la Charte des Nations Unies.

Tous ces changements nous incitent à axer nos efforts sur les débats et à accorder plus d'attention aux travaux accomplis par l'Assemblée générale en vue de réaliser la réforme du Conseil de sécurité que nous souhaitons tous vivement. Les délibérations ont lieu depuis 23 ans, et le Groupe de travail, quant à lui, a consacré neuf ans à cette question. Cela est contraire au but recherché et est extrêmement coûteux pour l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale. Nous voulons tous un Conseil de sécurité plus représentatif, plus démocratique, plus transparent et plus efficace. La réforme du Conseil que nous souhaitons tous ne se limite ni à l'augmentation du nombre de ses membres dans les deux catégories, ni à l'amélioration de ses méthodes de travail. Nous devons essayer de rendre le Conseil de sécurité plus efficace lorsqu'il traite des problèmes qui se posent

dans le monde, afin qu'il soit plus objectif et plus professionnel.

Le Conseil de sécurité ne doit plus faire usage de double critère. À cet égard, les membres permanents ne doivent ménager aucun effort pour renoncer le plus possible à l'usage du veto. Le fait que l'Assemblée générale tienne un nombre croissant de sessions extraordinaires au titre de la résolution « Union pour le maintien de la paix » de 1950 illustre l'impuissance du Conseil de sécurité, en raison du recours au veto, ce qui nuit à ses travaux. Le Conseil de sécurité doit être plus représentatif de la communauté internationale et s'efforcer d'agir au nom de l'objectif le plus noble des Nations Unies : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La réforme du Conseil de sécurité n'est pas débattue uniquement à l'ONU; elle retient également l'attention d'autres entités et institutions et des organisations non gouvernementales, ainsi que d'institutions de recherche et d'institutions scientifiques. Celles-ci s'efforcent toutes de traiter de ce problème et d'exprimer leur avis sur la meilleure façon de réformer le Conseil de sécurité et de renforcer son rôle en tant qu'organe principal des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans un monde qui fait face à des menaces et à des conflits armés.

En discutant de la réforme du Conseil de sécurité, nous ne devons pas oublier les changements qui ont eu lieu durant les cinq dernières années. En effet, le nombre de réunions privées ouvertes à ses membres et celui des réunions publiques renforcent ainsi sa transparence. C'est le genre de changement que doit être salué et encouragé. Cela ne peut qu'aider le Groupe de travail dans ses débats sur les méthodes de travail du Conseil.

À l'approche de la fin de l'année, le Groupe de travail célébrera son dixième anniversaire. Il faut donc travailler davantage à la réforme du Conseil de sécurité et souhaiter que le Secrétaire général coopère avec le Président de l'Assemblée générale et tous les États Membres de l'ONU, pour faire en sorte que les discussions du Groupe de travail soient fructueuses. Cela exigera la tenue de réunions de haut niveau pour parachever le processus de réforme. Cela serait préférable à des réunions sans fin. Des dizaines, voire des centaines de propositions ont été soumises, qui font l'objet de débats longs et infructueux. Il n'y aura pas

de progrès tant que la question de la réforme de Conseil de sécurité ne figurera pas en tant que priorité sur l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée générale. Ce n'est que lorsqu'elle y figurera en tant que telle que la question sera examinée au niveau le plus élevé.

Je voudrais évoquer brièvement le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. Nous nous félicitons des améliorations apportées à ce rapport. Son introduction analytique est louable. Il est possible de rendre le rapport encore plus analytique sans le rendre plus volumineux. C'est ce que nous voulons tous. Nous voulons que le rapport soit plus analytique et ne traite pas des mêmes points; nous notons que le rapport est plus succinct cette année, comme nous l'avions demandé. Mais le contenu du rapport doit être amélioré; il doit être plus utile pour les délégations et s'il le devient nous pourrions économiser efforts et argent.

Nous sommes tous conscients du fait qu'il existe des divergences au sein du Conseil de sécurité sur les points inscrits à son ordre du jour, mais ce n'est pas une raison pour ne pas examiner ces questions plus efficacement, en précisant éventuellement la position des États et leurs points de divergence. Nous voulons que toutes les préoccupations de toutes les délégations soient reflétées dans les rapports du Conseil de sécurité. Cela aiderait les États Membres – surtout ceux qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité – à rester informés et à disposer d'utiles analyses objectives.

**M. Heinbecker** (Canada) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer nos condoléances aux peuples indonésien, australien et à tous les autres pays qui ont perdu des ressortissants ou dont les ressortissants ont été gravement blessés lors des attaques terroristes effroyables qui ont eu lieu à Bali, pays au nombre desquels se trouve le Canada.

(*l'orateur poursuit en français*)

Nous apprécions les efforts déployés par le Conseil, et en particulier les efforts consentis par la délégation de Singapour, visant à améliorer la présentation du rapport du Conseil dont est saisi l'Assemblée générale. Deux fois plus court que les années précédentes, le rapport est beaucoup plus facile à lire, et son introduction, qui comprend un résumé analytique, est une innovation à conserver.

Le Canada a fait un certain nombre de suggestions au cours de la dernière Assemblée générale sur la manière d'améliorer le rapport, et ceci, afin d'éviter tout double emploi, et de réduire sa taille et son coût, et nous sommes donc heureux de constater qu'il a été tenu compte de plusieurs de ces propositions. Nous pensons que le résumé analytique serait plus utile encore s'il présentait plus honnêtement les plus et les moins de l'équation. Le rapport pêche encore par sa longueur. C'est un récapitulatif utile pour les chercheurs mais d'une utilité immédiate limitée pour les États Membres.

En ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil, l'année dernière j'ai fait un certain nombre de commentaires critiques, par exemple sur sa propension à continuer à mener à bien ses travaux derrière des portes fermées, sur ses séances d'information privées, organisées par le Secrétariat pour le Conseil, dont le contenu aurait pu facilement être communiqué aux autres États Membres, sur l'absence de débats interactifs réels. Je crains qu'il faille encore faire des progrès sur ces trois points.

*(l'orateur reprend en anglais)*

En même temps, je veux qu'il soit noté que le Conseil mérite nos louanges pour ses travaux sur un certain nombre de fronts – par exemple, l'attention accrue accordée aux problèmes de l'Afrique, notamment la création d'un Tribunal spécial pour la Sierra Leone, son intérêt constant pour la protection des civils dans les conflits armés et l'excellent travail que le Comité contre le terrorisme continue d'accomplir. Je tiens, cependant, à faire part de notre déception de devoir continuer à attendre le rapport du Groupe de travail chargé des sanctions, que nous avons commencé quand le Canada était membre du Conseil il y a deux ans.

Nous reconnaissons que sur certaines questions, le Conseil doit se réunir en privé. Mais nous ne croyons pas que la prise de décisions derrière des portes fermées doive être la norme. Nous reconnaissons que le Conseil, et c'est tout à son honneur, a amélioré la transparence sur certains points. Le nombre de réunions publiques a augmenté tout comme le nombre de réunions privées ouvertes à tous ses membres; nous constatons une plus grande ouverture dans les travaux de ses organes subsidiaires, en particulier le Comité contre le terrorisme, et une augmentation du nombre de réunions tenues selon la

formule Arria. Mais il reste beaucoup à faire pour améliorer sa capacité d'ajustement.

Il est important que les membres du Conseil puissent se réunir avec les États non membres avant de prendre des décisions, et il est encore plus important que le Conseil accorde une attention réelle à ce que les autres États Membres ont à dire lorsque les réunions ont lieu. Nous nous souvenons que ce n'est qu'après avoir subi une pression considérable de la part des États non membres au début de cette année que le Conseil a consenti à ce qu'un débat plus large sur la Cour pénale internationale ait lieu avant de prendre sa décision. Nous considérons que cette décision est regrettable tout en reconnaissant qu'elle l'aurait été encore plus en l'absence d'un débat public. Lorsque des questions de principe ou ayant un impact politique important doivent être décidées au Conseil, la consultation de l'ensemble des membres à l'avance devrait être automatique et non facultative.

Il est encore difficile de se prononcer sur l'efficacité des nouvelles dispositions relatives aux consultations avec les États fournisseurs de contingents. Cependant, de l'avis de mon gouvernement, des progrès doivent encore être faits dans ce secteur, bien que nous reconnaissons que les premières mesures se sont avérées utiles.

Les méthodes de travail et les procédures du Conseil de sécurité ne devraient pas être dissociées des efforts déployés par le Secrétaire général visant à étendre la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Un bon début consisterait à faire ce qu'il a suggéré dans le rapport qu'il a publié récemment sur le renforcement de l'Organisation : le Conseil de sécurité devrait codifier ses pratiques actuelles.

Dans un secteur crucial, le Conseil est en train de régresser. Les cinq membres permanents s'arrogent des privilèges qui ne figurent nulle part dans la Charte. Les 10 membres non permanents élus sont traités systématiquement comme des citoyens de deuxième classe. Les cinq membres permanents se réunissent entre eux ouvertement, même effrontément, et excluent délibérément les membres non permanents. Des fonctionnaires de haut niveau du Secrétariat, en s'associant à ces enclaves privilégiées, se prêtent à cette pratique. Certains projets de résolution sur l'Iraq ont été communiqués aux médias avant de l'être aux 10 membres élus du Conseil. Pis encore, une de ces résolutions sanctifierait un rôle privilégié pour les cinq

membres permanents, en tant qu'entité et en tant que membres individuels. Cette manière insidieuse de s'arroger des privilèges porte atteinte à la représentativité du Conseil; en fin de compte, elle porte préjudice aux membres permanents eux-mêmes autant qu'au reste d'entre nous. Nous exhortons les cinq membres permanents à respecter la Charte et ses principes qui ont parfaitement fonctionné pendant les 50 dernières années. Le pouvoir a ses privilèges; il n'est pas nécessaire de légiférer à cet égard.

Enfin, sur la question de la procédure, plus particulièrement du droit de veto, nous pensons, et ce n'est un secret pour personne, que les cinq membres permanents doivent limiter leur recours au veto ou à la menace du veto. En ce qui concerne le nombre de membres du Conseil, nous croyons aussi, même s'il y a un avantage à augmenter dans certaines limites le nombre de membres non permanents du Conseil et à amender les règles d'autosuccession, qu'on ne peut que douter de la sagesse d'un élargissement de la catégorie des membres permanents. Il existe des moyens de rendre le Conseil plus efficace, qui peuvent jouir de l'appui de la totalité des membres. Il existe des moyens de rendre le Conseil plus représentatif sans appuyer les privilèges à perpétuité. Nous devrions les utiliser.

**M. Effah-Apentang** (Ghana) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais m'associer aux autres délégations et exprimer mes remerciements à l'Ambassadeur Martin Belinga-Eboutou, représentant permanent du Cameroun et actuel Président du Conseil de sécurité, pour la présentation lucide qu'il a faite du rapport annuel du Conseil de sécurité pour la période allant du 16 juin 2001 au 31 juillet 2002.

J'aimerais également remercier M. Han Seung-soo, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, ainsi que les Ambassadeurs Thorsteinn Ingólfsson, de l'Islande, et Patricia Durrant, de la Jamaïque, pour le rapport concis du Groupe de travail à composition non-limitée sur la réforme du Conseil de sécurité.

J'aimerais rappeler que l'année dernière ma délégation s'est associée à l'appel lancé par la plupart des États Membres en faveur de l'amélioration des rapports, des procédures et des méthodes de travail du Conseil de sécurité. À cet égard, je tiens à féliciter les membres du Conseil, notamment la délégation de Singapour, laquelle, nous dit-on, a joué un rôle déterminant dans l'adoption du nouveau format du

rapport. Même si le Conseil a eu une année chargée, ce rapport n'est pas seulement plus compact et plus lisible que les documents précédents, il est également moins coûteux.

Nous nous félicitons notamment des efforts qui ont été déployés afin de tenir compte des positions des États Membres dans l'introduction du rapport, qui cherche à donner un résumé analytique des travaux du Conseil pour la période à l'examen. Tout en reconnaissant que tout cela représente un pas dans la bonne direction, à savoir vers la transparence, nous prions instamment le Conseil de travailler de façon assidue afin d'améliorer le cadre analytique, car, tel qu'il se présente actuellement, le rapport ne comporte pas les informations nécessaires pour évaluer les travaux du Conseil.

À cet égard, ma délégation aurait apprécié que les membres du Conseil procèdent à une évaluation franche de leur travail, ce d'autant plus que, pour la première fois, ils ont pris la mesure opportune d'examiner le rapport avant de l'adopter pour le présenter à l'Assemblée générale. Par exemple, la section sur le Moyen-Orient aurait pu être plus informative sur les problèmes auxquels le Conseil s'est heurté dans l'application de ses résolutions. De même, la partie sur la question très importante des sanctions n'a guère été approfondie.

Nous estimons que les principes sacrés de la responsabilité, de l'obligation redditionnelle et de la transparence sous-tendent le paragraphe 3 de l'Article 24 et le paragraphe 1 de l'Article 15 de la Charte des Nations Unies, et qu'il faudrait en faire bien davantage pour veiller à ce que ces principes soient respectés par le Conseil de sécurité dans ses relations avec l'Assemblée générale.

Un autre initiative louable est la décision du Conseil d'établir des contacts avec des entités non étatiques et non gouvernementales afin de combler le fossé qui sépare les membres du Conseil et le reste du monde à un moment où le Conseil de sécurité traite de nombreuses questions intersectorielles. Pourtant, le rapport ne dit pratiquement rien de ce partenariat, qui est important, surtout dans le cadre du village mondial.

Une des façons les plus novatrices pour le Conseil de s'informer directement de la situation dans les zones de conflits, c'est son recours aux missions qu'il envoie dans les pays touchés. Ma délégation aimerait donc qu'à l'avenir, les rapports de ces

missions fournissent davantage d'informations, à condition que le Conseil ait l'intention de continuer à compter sur ce système, ce qu'il devrait faire à notre avis.

Nous trouvons également encourageants le nombre de séances publiques et les exposés mensuels faits par les Présidents du Conseil, ainsi que les sessions périodiques de récapitulation auxquelles sont conviés les États non membres.

Nous souhaitons saluer par ailleurs le rôle central que joue le Conseil dans la campagne mondiale contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le Comité contre le terrorisme a brillé par sa transparence, et nous félicitons son Président, Sir Jeremy Greenstock, du travail de maître qu'il a accompli. Nous espérons ardemment que cet effort, digne de faire des émules, sera suivi par le Conseil quand il examinera d'autres questions avec les États Membres.

À ce stade, je voudrais exprimer les sincères condoléances de mon gouvernement aux Gouvernements et aux peuples indonésiens et australiens, ainsi qu'aux familles des victimes de la récente et horrible attaque terroriste survenue à Bali.

Nous saluons aussi la mise en place d'un mécanisme en vue de continuer à améliorer la coopération entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents, en particulier la régularité et la fréquence croissante des séances. Ma délégation pense que ce mécanisme consultatif peut s'avérer bénéfique à toutes les parties impliquées dans le maintien de la paix. Nous exhortons le Conseil à poursuivre ses activités de maintien la paix et son approche globale en matière de prévention, de règlement et de gestion des conflits, en particulier en Afrique, pour que cette région la moins avancée puisse parvenir un jour à la paix et à la sécurité, ingrédients indispensables à toute tentative sérieuse de promouvoir le développement durable.

Tout aussi important à notre avis est le partenariat entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales, car la dimension régionale peut parfois être utile pour traiter des conflits. Étant donné que le Conseil consacre 60 à 75 % de son temps à l'Afrique, nous nous félicitons de la création d'un Groupe de travail ad hoc sur l'Afrique sous la présidence de l'Ambassadeur de Maurice. La situation a évolué de manière positive en Sierra Leone et en Angola, mais l'Afrique n'est pas sortie de l'ornière, et le Conseil

devra redoubler d'efforts en République démocratique du Congo, au Libéria et au Burundi.

*M. Hussein (Éthiopie), Vice-Président, assume la présidence.*

L'examen du rapport du Conseil de sécurité se déroule à un moment capital de l'histoire, à un moment où, en raison du problème iraquien, la communauté internationale a les yeux tournés vers l'ONU en tant qu'organisation ayant la responsabilité collective de maintenir la paix et la sécurité internationales. Naturellement, dans ces circonstances, le rôle du Conseil de sécurité, dont la responsabilité principale est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, est un rôle de premier plan.

Si la responsabilité collective qui constitue le fondement de l'ONU exige la coopération de tous les États Membres, le Conseil de sécurité, auquel la Charte impose comme obligation principale de maintenir la paix et la sécurité, ne peut s'acquitter de cette importante responsabilité que si sa composition est vraiment représentative et reflète l'ensemble de cette noble Organisation qui comprend actuellement 191 membres.

Qui plus est, l'un des principaux points dont est saisie la présente session de l'Assemblée générale est la réforme de l'ONU. Le Conseil de sécurité étant l'un des principaux organes des Nations Unies, qui, depuis la fin de la guerre froide, a assumé davantage de fonctions et qui, ce faisant, est devenu plus puissant, devrait jouer un rôle critique dans le programme de réforme de l'ONU.

À cet égard, ma délégation souhaite réitérer la nécessité de renforcer la crédibilité du Conseil par le biais d'une réforme de fond s'inspirant des principes de la démocratie, de l'égalité souveraine des États et de la représentation géographique équitable. Un Conseil de sécurité réformé devrait être transparent dans ses activités et plus réceptif aux intérêts de l'ensemble des membres dans les questions découlant du mandat qui lui est conféré au titre de la Charte. Les activités de plaidoyer en faveur de la gouvernance démocratique et de la transparence doivent s'appliquer aux niveaux national et international, et ce, d'autant plus que tous les États Membres de l'ONU sont appelés – c'est une obligation – à partager le fardeau du maintien de la paix et de la sécurité internationales, par le biais, notamment, des contributions régulières au budget du maintien de la paix, de la fourniture de contingents aux

missions de maintien de la paix des Nations Unies et de la mise en oeuvre des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

En l'occurrence, le Ghana continue de souscrire à la position du Mouvement des pays non alignés sur tous les aspects de la question de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la position africaine exprimée dans la Déclaration de Harare de juin 1997. L'Afrique – le groupe régional le plus large de l'Organisation – qui a demandé deux sièges permanents à attribuer selon le principe de la rotation et deux sièges supplémentaires non permanents est, paradoxalement, la seule région exclue de la catégorie des membres permanents.

Un examen périodique d'un Conseil de sécurité élargi doit faire partie intégrante de l'ensemble de la réforme. Nous estimons qu'un examen du Conseil tous les 10 ans garantira la continuité et la flexibilité qui lui permettront de s'adapter aux réalités internationales en mutation.

Je pêcherais par négligence si je ne parlais pas du droit de veto accordé aux cinq membres permanents. Tout en reconnaissant, comme le disent les cinq membres permanents, que le droit de veto est un outil important dans l'accomplissement des responsabilités du Conseil, nous croyons qu'il nuit aussi aux discussions et au consensus, et nous demandons que son utilisation soit limitée et qu'éventuellement, ce mécanisme anachronique et non démocratique soit aboli.

Ma délégation est attachée au processus de réforme au Conseil de sécurité et dans d'autres organes du système des Nations Unies, et nous sommes prêts à nous associer à d'autres sur cette question.

Enfin, je voudrais féliciter l'Allemagne, l'Angola, le Chili, l'Espagne et le Pakistan de leur élection au Conseil de sécurité. Nous vous engageons à ne pas oublier qu'il est nécessaire de respecter les souhaits de nos dirigeants en traduisant en réalité leur détermination, comme cela a été dit au Sommet du Millénaire notamment, à intensifier leurs efforts en vue de parvenir à une réforme globale du Conseil de sécurité sous tous ses aspects. Je suis sûr que les nouveaux membres travailleront de concert avec les autres membres pour que le Conseil de sécurité devienne plus transparent, plus responsable vis-à-vis des Membres de l'Organisation, plus efficace et plus

représentatif, conformément à la réforme d'ensemble de l'ONU, afin que l'Organisation puisse mieux relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Mme Ognjanovac** (Croatie) (*parle en anglais*) : Le nouveau format du rapport du Conseil de sécurité et les modifications qui y ont été apportées sont très utiles. Le rapport a été transformé en un véritable instrument de travail. Il est plus facile à lire et mieux organisé. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'introduction analytique, qui, à notre avis, est un bon début. Nous saluons les efforts faits par les membres du Conseil pour mettre au point ce nouveau format du rapport, et nous les encourageons à apporter de nouvelles améliorations au prochain rapport.

L'année sur laquelle a porté le rapport a été riche en événements qui ont exigé la réaction rapide et efficace du Conseil de sécurité. Par sa réaction face à la menace du terrorisme après le 11 septembre, le Conseil de sécurité a fait la preuve de sa vraie valeur. L'élément le plus saillant et le plus important de cette réaction a été la transparence avec laquelle elle s'est organisée, ce qui a permis à tous les États Membres de l'ONU d'être pleinement associés au processus et d'unir leurs forces pour lutter ensemble – et donc mondialement – contre le terrorisme. Nous espérons que l'enseignement tiré de ce processus sera pris en compte dans les délibérations et décisions futures du Conseil.

De même, la réaction rapide du Conseil face à la situation en Afghanistan, et l'association des États non membres du Conseil à l'intégralité des séances publiques sur ce sujet ont permis d'inscrire une situation alors grave et menaçante pour la paix et la sécurité internationales au chapitre des succès dans le rapport du Conseil. Nous saluons la coopération renforcée entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, qui devrait contribuer, à notre avis, à renforcer la qualité des activités de relèvement après les conflits. Afin d'encourager d'autres évolutions de ce type, le Conseil doit veiller à l'application intégrale de ses résolutions. Des mécanismes novateurs et efficaces comme le Comité contre le terrorisme pourraient donner quelques orientations à cet effet.

Il est regrettable que nous nous apprêtions bientôt à célébrer le dixième anniversaire de la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable

au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité alors que nous n'avons guère fait de progrès cette année. Même si nombre d'entre nous sont prêts à prendre des dispositions pour engager une réforme importante de la composition du Conseil et de ses travaux, certains restent réticents. Nous sommes tous au fait des changements fondamentaux intervenus dans les relations internationales depuis la fondation de l'ONU ainsi que des nouveaux défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui. Relever ces défis exige des méthodes novatrices et une action efficace et mondiale. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faut redoubler de détermination et d'efforts pour faire avancer les négociations au sein du Groupe de travail à composition non limitée.

Il est encourageant de constater une certaine évolution dans les méthodes de travail du Conseil, en particulier au niveau des nouvelles relations avec les pays fournisseurs de contingents. Le travail du Conseil s'effectue également dans une plus grande transparence. Toutefois, nous préférierions voir ces bons exemples figurer au début du processus plutôt que dans ses conclusions.

Pendant le Sommet du Millénaire, nous sommes tous convenus que nous voulions une Organisation des Nations Unies forte. Nous avons décidé qu'à cet effet, il était nécessaire d'entreprendre les réformes qui s'imposaient, y compris la réforme du Conseil de sécurité. Nous disposons de l'enceinte dans laquelle discuter de cet objectif; il est temps maintenant de faire preuve de la volonté politique voulue.

**M. Gaspar Martins** (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer me joindre aux orateurs précédents pour exprimer nos vives condoléances au Gouvernement indonésien et aux familles des victimes des tragiques événements survenus à Bali.

Le rapport du Conseil de sécurité que nous examinons maintenant (*A/57/2 et Corr.1*) donne aux États Membres une occasion toute particulière de revenir sur la mise en oeuvre de son mandat et de contribuer à cette mise en oeuvre. Je m'en félicite et je souhaite saisir cette occasion pour féliciter le Conseil de son rapport et l'Ambassadeur Martin Beling-Eboutou de l'éloquente présentation qu'il en a faite.

Comme il est noté dans le rapport, l'année écoulée aura été particulièrement chargée pour le Conseil de sécurité : outre les menaces permanentes à

la paix et à la sécurité internationales, les événements du 11 septembre 2001 nous ont rappelé à tous le caractère dynamique des menaces, et leur mondialisation. L'année écoulée nous a montré on ne plus clairement qu'aucun État Membre n'est à l'abri des mesures unilatérales d'un État ou d'acteurs non étatiques lorsqu'il s'agit de menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Pour leur contribution enrichissante à l'accomplissement du mandat du Conseil de sécurité, ma délégation tient à souligner les efforts des délégations de Maurice, de Singapour, de l'Irlande, de la Norvège et de la Colombie, dont le mandat de membres non permanents du Conseil de sécurité arrive à échéance en décembre 2002. On doit à leur détermination une grande partie des progrès accomplis au niveau des méthodes de travail du Conseil et de la contribution accrue des États non membres. Ils sont un exemple à suivre pour des pays comme le mien, qui viennent d'être élus. Je les en remercie tous.

Ce rapport est le premier qui a été élaboré suivant la note du Président du Conseil de sécurité (*S/2002/199*) dont l'objectif est d'en améliorer la qualité. C'est aussi le premier à avoir été adopté à l'occasion d'un débat public. C'est une disposition tout à fait novatrice dans les procédures de l'Organisation, qui illustre notre volonté d'en améliorer le fonctionnement.

Comparé au rapport de l'an dernier, celui-ci est plus agréable à lire, mieux organisé et, malgré l'accroissement de l'activité du Conseil de sécurité, moins volumineux. Il nous fournit un meilleur aperçu des activités du Conseil au cours de l'année écoulée. Ces améliorations résultent non seulement des efforts des membres du Conseil, mais également de l'importante contribution de tous les Membres de l'ONU au Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité, ainsi qu'au travail de revitalisation de l'Organisation. Toutefois, il est encore possible d'améliorer la présentation du rapport et de perfectionner les méthodes de travail du Conseil et ses procédures pour renforcer la transparence, la coopération avec les autres organes de l'ONU et la participation des États Membres qui ne sont pas membres du Conseil, en particulier lorsqu'ils sont concernés par les questions à l'examen.

L'Angola est convaincu que le Groupe de travail à composition non limitée du Conseil de sécurité sur la



réforme est un instrument adapté à la poursuite des efforts de réforme au sein du Conseil de sécurité, surtout si tous les États Membres participent pleinement à ses délibérations. S'il importe de respecter les méthodes de travail, les pratiques et les procédures actuelles, il importe tout autant de parvenir à davantage d'ouverture et de transparence dans le règlement intérieur provisoire du Conseil. Nous devons aller plus loin, notamment dans la démocratisation et la transparence du Conseil de sécurité.

L'Angola appuie la Déclaration de Harare, adoptée en 1997 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, et en particulier la position de l'Afrique au sujet de la composition du Conseil de sécurité, de son élargissement et de l'augmentation du nombre de sièges non permanent destinés à l'Afrique. En somme, nous devons renforcer la transparence du Conseil et en améliorer les méthodes de travail et le processus de prise de décisions.

Face à la situation internationale actuelle, les membres du Conseil de sécurité se doivent de renouveler catégoriquement leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies afin de combattre efficacement les menaces à la paix et à la sécurité internationales. L'action collective concertée de la communauté internationale, qui a permis l'adoption de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, prouve clairement qu'un programme multilatéral peut être poursuivi avec succès pour lutter contre le terrorisme international. L'ONU, par le biais en particulier du Conseil de sécurité, reste le meilleur mécanisme dont nous disposons pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il importe, toutefois, que les résolutions adoptées soient mises en oeuvre par la totalité des Membres.

La déclaration faite par le Secrétaire général à l'Assemblée générale le 12 septembre 2002 (cf. A/57/PV.2) représente une contribution précieuse s'agissant de la façon dont les États doivent aborder les principes du multilatéralisme, de l'action collective, de la responsabilité et de la primauté du droit. À l'ONU, nous devons préserver ces valeurs afin de faire respecter le droit international et maintenir l'ordre mondial.

En vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité est le garant de la paix et de la sécurité internationales. Cette année s'est avérée l'une

des plus chargées dans l'histoire du Conseil. En effet, au cours de la période de l'examen, son ordre du jour a porté sur un très grand nombre de domaines, tels que : le terrorisme international, le conflit au Moyen-Orient, l'Afghanistan, la crise dans la région des Grands Lacs, le processus de paix en Angola, le Sahara occidental, la Sierra Leone, le Timor oriental et, bien évidemment, plus récemment, l'Iraq, auquel le Conseil a consacré une grande partie de son temps.

La situation en République démocratique du Congo demeure une grande source de préoccupation pour mon pays. L'Angola tient profondément à ce qu'un règlement pacifique soit trouvé à la crise dans la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. À cette fin, mon pays participe activement à la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Mon pays sait fort bien qu'il est nécessaire de donner une nouvelle impulsion à ce processus, actuellement en panne, ainsi qu'au récent Accord de Pretoria. Mon pays est également conscient de la nécessité de normaliser les relations, d'instaurer la confiance et d'établir des rapports de bon voisinage afin d'accélérer la pacification en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs et de mettre ainsi un terme à l'insécurité et à l'instabilité qui y règnent.

Au Moyen-Orient, une nouvelle vague de violences risque de remettre en question les efforts actuellement déployés en vue de régler pacifiquement le problème palestinien, de même que le conflit israélo-arabe. Si le Conseil de sécurité intervenait pour obtenir la reprise des négociations et parvenir à un règlement politique compatible avec les intérêts politiques et sécuritaires de tous les habitants de la région, nous ne pourrions que saluer ces efforts.

Enfin, l'Angola prend acte du précieux travail accompli par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général pour l'indépendance du Timor oriental. Cela montre clairement que le Conseil de sécurité est à même d'établir la paix dans un contexte difficile, sous réserve que nous agissions avec sagesse et que nous soyons disposés à respecter les décisions prises conjointement. Par ailleurs, le Conseil de sécurité est en passe de connaître un nouveau succès avec l'Angola, et nous sommes résolus à coopérer avec la communauté internationale ainsi qu'avec les Nations Unies pour allonger la liste des dénouements heureux en Afrique et dans le monde entier.

**M. Pfanzelter** (Autriche) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais exprimer la reconnaissance de l'Autriche au Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Martin Belinga-Eboutou, pour sa présentation éloquente du Rapport du Conseil de sécurité (A/57/2). Ma délégation tient également à féliciter le Secrétariat pour la réalisation de cette source de références inestimable. L'exposé du Président marque une nouvelle étape positive du dialogue entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sur l'accomplissement de ses devoirs aux termes de l'Article 24 de la Charte. En effet, cet usage permet d'améliorer les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil, lequel a la responsabilité d'agir au nom de l'ensemble des membres.

Je souhaiterais aussi remercier le Président sortant de l'Assemblée générale, M. Han Seung-soo, de la République de Corée, ainsi que l'Ambassadeur Ingólfsson et l'Ambassadrice de la Jamaïque, Mme Durrant, qui ont préparé un rapport concis du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité. Enfin, j'aimerais féliciter l'Allemagne, l'Angola, le Chili, l'Espagne et le Pakistan pour leur élection au Conseil de sécurité pour la période 2003-2004.

Il est primordial que les non-membres reçoivent les informations appropriées pour comprendre et évaluer la manière dont le Conseil traite les questions d'ordre politique. Tout devrait donc être mis en oeuvre pour faciliter ce processus. À notre avis, le président du Conseil de sécurité joue un rôle capital dans la transmission, à l'ensemble des membres, des informations requises sur les délibérations du Conseil. À cet égard, les prévisions mensuelles sur les activités du Conseil fournissent une aide considérable aux délégations dans leurs tâches quotidiennes. Par ailleurs, les réunions d'information des différentes présidences et les renseignements communiqués sur leur page Internet n'ont cessé de s'améliorer au cours de l'année écoulée. De même, l'augmentation du nombre de séances publiques témoigne de la volonté du Conseil de tenir compte des points de vue des États Membres et de s'en servir comme base dans son processus décisionnel.

La présence, dans l'introduction du rapport, d'une brève évaluation analytique du travail accompli par le Conseil de sécurité marque une évolution très positive. La pertinence et l'utilité de cette évaluation pourraient toutefois être renforcées si elle traitait du

processus décisionnel du Conseil et l'analysait de façon plus large, au lieu de s'attacher à des éléments purement factuels.

Ma délégation salue les efforts de simplification du rapport. Grâce à la très nette réduction du nombre de pages, il est devenu plus lisible et aussi moins coûteux à produire. Il est extrêmement important d'examiner de nouvelles possibilités de renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité. À cet égard, permettez-moi de rendre hommage aux efforts de l'Ambassadeur Mahbubani et de la délégation de Singapour.

Les opérations de maintien de la paix ont clairement montré que, dès lors que le Conseil participe à un dialogue de fond avec les États membres, ses interventions connaissent inmanquablement le succès. Ma délégation, qui a de tout temps fourni des troupes de maintien de la paix, se félicite tout particulièrement des efforts déployés par le Conseil pour multiplier les réunions avec les pays fournisseurs de contingents et améliorer ainsi la coopération et la coordination entre le Conseil et lesdits pays dès le début de la mise sur pied des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Les relations du Conseil de sécurité avec l'Assemblée générale constituent sans aucun doute l'un des éléments clefs du débat en cours sur la réforme. Dans le domaine de la prévention du terrorisme, notamment, une coopération et une coordination étroites sont d'importance primordiale entre le Conseil et l'Assemblée générale. À cet égard, ma délégation tient à saluer l'excellent travail du Comité contre le terrorisme, présidé par l'Ambassadeur Sir Jeremy Greenstock.

Le maintien de l'efficacité et une transparence et légitimité accrues sont des objectifs tout aussi importants qui doivent orienter les efforts de réforme du Conseil de sécurité. Mais le Groupe de travail de haut niveau sur la réforme du Conseil de sécurité ne peut présenter des propositions concrètes que si, pour surmonter l'impasse politique sous-jacente, les grandes capitales du monde acceptent de revoir leurs positions.

Je voudrais exprimer l'appui continu de ma délégation à tous les efforts de réforme qui sont entrepris en vue de parvenir à une transparence, une efficacité et une légitimité accrues, et de permettre au Conseil de sécurité d'exercer dûment son mandat au titre de la Charte.

**M. Neil** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres délégations pour exprimer nos condoléances au Gouvernement indonésien et aux familles des victimes de l'attentat à la bombe de Bali (Indonésie), survenu le 12 octobre et que nous condamnons énergiquement.

Le travail du Conseil de sécurité est très important pour le fonctionnement du système multilatéral. Selon les dispositions de la Charte concernant la sécurité collective, il exerce un important mandat et nous devons donc accorder une grande attention au rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale au titre de l'Article 24 de la Charte. Nous avons examiné le rapport, et nous nous félicitons de sa présentation dans un format qui est concis et informatif.

La Jamaïque a achevé son mandat au Conseil de sécurité à la fin de l'année 2001 et a donc eu l'occasion de participer aux activités de cet organe durant la période couverte par le rapport. Au cours de cette année là, le Conseil a eu une très grande charge de travail et a dû traiter de nombreuses questions difficiles et complexes. Dans le cadre de ces questions, le Conseil a accordé une attention significative aux problèmes africains figurant à son ordre du jour. Nous sommes d'accord avec l'évaluation globale faisant état de progrès dans la plupart des zones de conflit en Afrique, et estimons que par leur travail les représentants spéciaux du Secrétaire général et les missions du Conseil de sécurité envoyées dans diverses régions ainsi que le déploiement de missions de maintien de la paix jouent un rôle important dans ces progrès.

La Jamaïque estime qu'il est également très important que le Conseil de sécurité continue de s'impliquer durant les phases d'après conflit en vue de consolider les acquis obtenus et d'aider au processus de réconciliation et de reconstruction. Cela est important si nous voulons maintenir l'élan actuel et assurer la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables. Ce sont là des préalables importants pour la promotion du développement socioéconomique, qui constitue une tâche urgente pour les communautés nationales et régionales en Afrique.

Nous prenons également note du rôle important que joue le Conseil dans la mise en place d'un cadre de travail pour combattre le terrorisme, conformément à la résolution 1373 (2001), et dans la reconstruction après

conflit de l'Afghanistan, qui nécessitera l'appui continu de la communauté internationale.

On note également le travail significatif accompli dans le suivi des missions de maintien de la paix, en vue de promouvoir la paix et l'harmonie dans les zones déchirées par la guerre. Cette activité a été assez efficace et doit rester une priorité majeure du Conseil.

Nous sommes moins satisfaits des efforts et des progrès réalisés par le Conseil de sécurité en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient – région où le regain de violences exige une attention spécifique et urgente. Nous pensons que l'approche du Conseil de sécurité pourrait être plus active pour maîtriser le conflit et faire avancer les négociations, en vue d'un règlement pacifique et durable du conflit entre Israël et la Palestine.

Nous reconnaissons qu'il y a des questions complexes en jeu, mais la Jamaïque estime qu'il existe des terrains de consensus pouvant offrir une base à un règlement négocié et justifiant la convocation rapide d'une conférence de paix. Des initiatives bilatérales et de groupes sont utiles, mais il serait souhaitable de rechercher la promotion d'un règlement dans un cadre multilatéral, qui avaliserait et légitimerait au plan mondial les résultats d'un tel processus.

Il est important de souligner que dans le cadre de l'Article 24 de la Charte, le Conseil de sécurité exerce ses responsabilités au nom de la communauté internationale et qu'il agit conformément aux buts et principes des Nations Unies. Il est donc important que les décisions du Conseil servent à défendre les intérêts de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et non pas des intérêts nationaux spécifiques. Cela est conforme au principe de l'obligation redditionnelle, prévu par la Charte et qui est un élément important de la bonne gouvernance.

L'autre principe de bonne gouvernance est celui de la démocratie, qui doit guider le processus de prise de décisions au Conseil de sécurité. Le Conseil doit tenir compte des avis et opinions exprimés par les États Membres et lors de ses délibérations, et il doit également accorder toute l'attention voulue aux points de vue exprimés par tous les membres du Conseil. Malheureusement, s'agissant d'un certain nombre de questions, surtout de celles afférentes à l'actualité, il existe des tendances dans le processus de prise de décisions qui ne répondent pas à ces attentes. Certaines pratiques se sont dégagées qui indiquent une

différentiation des rôles entre les membres permanents et les membres non permanents, qui se fonde sur la prééminence du droit de veto. Indépendamment de la réalité, nous pensons que tous les membres devraient participer pleinement au processus de décisions, dans le cadre de procédures plus démocratiques conformes au principe de l'égalité souveraine des États inscrit dans la Charte.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, nous regrettons qu'après environ 10 ans, le processus de réforme soit freiné du fait de l'impasse où se trouve le Groupe de travail à composition non limitée. Cela ne signifie pas qu'aucun progrès n'a été fait. Un consensus a été obtenu sur la plupart des questions du groupe II traitant des méthodes de travail du Conseil, ainsi que sur celles se rapportant à l'élargissement du Conseil dans la catégorie des membres non permanents. Il est donc important que nous poursuivions le processus, réactivions le Groupe de travail et envisagions des approches de nature à faire aboutir diverses réformes. Il est évident que nous avons besoin de procéder à des ajustements pour répondre aux besoins des États Membres de l'ONU et aux exigences de la conjoncture internationale en évolution. Nous avons tous intérêt à faire en sorte que le système des Nations Unies ait la capacité de relever les défis présents et futurs. Aucun n'est plus important que ceux liés à la guerre et à la paix et dans le règlement desquels le Conseil de sécurité joue un rôle clef. Il est très important que nous soutenions l'Organisation des Nations Unies en ce moment et que nous réaffirmions notre attachement au système de sécurité collective qui se fonde sur le non-recours à la force, le règlement pacifique des différends et le respect du droit international. Une Organisation des Nations Unies puissante et dynamique est indispensable dans le nouvel ordre international.

**M. Dauth** (Australie) (*parle en anglais*) : Je ne peux pas commencer mon intervention aujourd'hui sans exprimer ma reconnaissance et celle de mon gouvernement pour les nombreuses déclarations de soutien qui ont été faites au cours d'une semaine qui a été particulièrement difficile pour tous les Australiens. Cela nous rappelle qu'en cette Maison, nous constituons tous une seule famille.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, il est possible d'évoquer le rapport du Conseil de sécurité sans se plaindre de sa longueur excessive ou de son absence d'informations utiles. Le nouveau

format du rapport est, dans une très large mesure, le résultat des efforts de Singapour et, pour cela, je crois que notre ami et collègue l'Ambassadeur Mahbubani mérite d'être sincèrement félicité.

Une caractéristique fort appréciable du rapport est une nouvelle introduction descriptive évaluant l'activité du Conseil. Nous comprenons que toute évaluation de ce type doit forcément faire montre de prudence mais, même dans sa forme actuelle, elle ajoute une valeur considérable au rapport. Nous espérons que, dans les prochains rapports, ces évaluations seront maintenues et qu'elles seront de plus en plus franches. Cela permettra des échanges plus profonds et plus utiles entre l'ensemble des Membres de l'ONU et le Conseil de sécurité.

Pour en venir maintenant à la teneur des résultats obtenus par le Conseil au cours de la période considérée dans le rapport, on ne peut qu'être frappé de voir à quel point le Conseil a été occupé et l'importance historique de ce qui a été réalisé. Parmi les nombreux points de l'ordre du jour, je voudrais en souligner trois.

L'accession à l'indépendance du Timor oriental, le 20 mai, aura été un événement de la plus grande importance dont nous nous félicitons. Les efforts déployés par l'ONU avant le 20 mai, sa présence continue ainsi que ses programmes ont montré à bien des égards ce que l'Organisation fait de mieux. L'activité du Conseil en Afghanistan mérite également notre éloge. La distance qui a été parcourue dans ce pays en très peu de temps est énorme.

Des leçons fort utiles peuvent être tirées des expériences du Timor oriental et de l'Afghanistan, leçons susceptibles d'orienter le Conseil à l'avenir. Trois d'entre elles présentent un intérêt particulier.

Premièrement, la qualité de la direction est essentielle. La contribution de Lakhdar Brahimi à la signature des Accords de Bonn et leur mise en oeuvre, notamment grâce à la tenue de la Loya Jirga, a fait toute la différence en Afghanistan. De même, le Timor oriental a été très bien servi par l'excellente conduite dont a fait preuve mon ami Sergio Vieira de Mello.

Deuxièmement, une division du travail créative et souple est tout à fait nécessaire lorsqu'on fait face à des situations d'urgence complexes. En Afghanistan, la Force internationale d'assistance à la sécurité, les forces de la coalition et l'ONU ont collaboré de

manière très efficace, faisant ensemble ce qu'aucune de ces entités n'aurait pu faire à elle seule. De même, au Timor oriental, au cours de la première phase de la crise, les pays de la région ont dû assumer des responsabilités que l'ONU, à elle seule, ne pouvait pas immédiatement exercer.

Troisièmement, les situations d'urgence complexes ne se résolvent pas avec la tenue d'élections ou autres événements symboliques. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent y participer activement, en déterminant astucieusement la meilleure manière de transmettre les responsabilités à de nouvelles entités politiques et de s'assurer que les investissements ne disparaissent pas dans la hâte de trouver une sortie.

La réaction du Conseil de sécurité face au terrorisme doit également être mise en relief, notamment à la lumière de l'odieuse attaque terroriste qui est survenue à Bali ce week-end. Le Gouvernement et le peuple australiens présentent leurs sincères condoléances à toutes les victimes de tous les pays ainsi qu'à leurs familles. Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes profondément réconfortés par les nombreuses expressions de sympathie qui nous ont été adressées, notamment celle qui s'est exprimée officiellement dans la résolution 1438 (2002). Nous sommes prêts à travailler avec les autorités indonésiennes et d'autres pour faire traduire en justice les auteurs, les organisateurs et les commanditaires de cette attaque. Le ministre de mon pays se trouve en Indonésie cette semaine pour négocier sérieusement avec nos amis indonésiens à cette fin.

Les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) ainsi que la résolution 1438 (2002) qui, comme le savent les membres, a été adoptée hier soir, montrent qu'un Conseil uni peut réagir de manière rapide, décisive et créative, face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. La résolution 1373 (2001) et les travaux du Comité contre le terrorisme montrent également les possibilités offertes par des mesures collectives visant à déjouer ces menaces mondiales.

L'attaque à Bali souligne à nouveau, de manière hélas sinistre, que la lutte contre le terrorisme est loin d'avoir été gagnée. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour contrer cette menace. L'activité du Comité contre le terrorisme est au centre de ces efforts. Son succès doit beaucoup à des méthodes de travail transparentes et consultatives, qui

ont suscité un niveau de coopération très élevé. Les notes d'information fournies par le Président du Comité contre le terrorisme, Sir Jeremy Greenstock, ont établi une norme que les autres comités du Conseil devraient suivre. Les principes de la transparence et de la consultation heureusement se manifestent de plus en plus dans les méthodes de travail du Conseil. Nous sommes heureux de l'évolution des consultations entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents, ainsi que de la tendance à tenir de plus en plus de séances publiques.

Malgré la volonté qui s'est manifestée lors du Sommet du Millénaire d'accélérer le progrès en vue d'une réforme globale du Conseil de sécurité, fort peu a été réalisé en dehors du domaine des méthodes de travail du Conseil. Le Groupe de travail à composition non limitée n'a effectué aucun progrès l'an dernier, mais cela ne signifie pas pour autant que tout progrès soit impossible. Une énergie et une créativité nouvelles sont nécessaires pour obtenir un Conseil dont la composition reflète les réalités actuelles plutôt que celles des années 1940.

Pour terminer, je tiens à exprimer de nouveau notre reconnaissance pour le soutien qui nous a été prodigué cette semaine par de la famille mondiale. Nous la remercions d'avoir ainsi partageant notre douleur en ce moment difficile.

**M. Gallegos Chiriboga** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'emblée exprimer nos condoléances et notre solidarité au peuple indonésien ainsi qu'aux familles touchées par l'attentat absurde qui s'est produit il y a quelques jours à Bali et qui a coûté la vie à 200 innocents. Ma délégation ajoute sa voix à tous ceux qui ont condamné cet acte barbare perpétré contre des civils innocents. Le terrorisme nous touche tous. L'Équateur déplore la mort de compatriotes au cours de cet attentat, qui ne peut qu'être rejeté. Nous devons nous promettre de déployer tous les efforts possibles aux fins de combattre le terrorisme.

Dans cette lutte, l'Équateur appuie l'application efficace des résolutions 1373 (2001) et 1390 (2002). À cet égard, nous avons mis au point une stratégie générale au niveau interne, qui comprend des mesures législatives, administratives, de police et autres. Pour ce qui est de notre politique étrangère, nous pensons que, dans la lutte contre le terrorisme, nous devons nous concentrer sur la prévention et la répression de ce

dernier, en comprenant bien que ce processus doit se fonder sur une stratégie multilatérale plus vaste et plus générale dont l'objection doit non pas se réduire à une action militaire ou de police, mais tendre au développement harmonieux de tous les peuples.

Le Conseil de sécurité aura connu en 2001 une période des plus actives sur le plan du travail, comme le montre le rapport dont l'Assemblée générale est saisie. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait qu'un rapport qui devrait être un document de référence fondamental sur des questions de grande importance pour les relations internationales se limite à présenter un bref résumé de ce qui a été fait. Il nous fournit une liste de séances et de résolutions assez longue et fort peu utile. Nous espérons un rapport qui soit plus axé sur le fond que sur la forme et qui soit plus analytique que descriptif. Nous reconnaissons que les observations contenues dans l'introduction sont un pas dans la bonne direction, mais nous pensons que le rapport du Conseil de sécurité devrait avoir un contenu plus substantiel.

De toute manière, nous sommes très heureux de constater que le Conseil de sécurité a pu régler par consensus les questions relevant de sa compétence. Tous les pays espèrent que le manquement occasionnel à cette règle, en raison de l'existence regrettable du droit de veto détenu par certains de ses membres, n'affaiblira pas ses procédures équitables et démocratiques. La démocratisation des organismes internationaux est un des grands principes de la politique extérieure de l'Équateur qui ne se borne pas simplement à leur composition mais s'étend à des procédures transparentes et ouvertes dans le débat universel.

Le Conseil de sécurité a été confronté à la multiplication des manifestations de violence sous toutes leurs formes, notamment la menace terroriste, et à l'imposition de la force qui l'a emporté sur une solution pacifique et négociée des différends qui ne cessent de menacer la paix et la sécurité internationales. Toutefois, ces efforts ont permis de réaliser des résultats louables, comme la conclusion du processus de restructuration du nouvel État de Timor-Leste, pour lequel l'ONU mérite une reconnaissance collective. C'est dans l'autodétermination de ce peuple que se reflète la victoire de la raison et des principes démocratiques.

De même, il est encourageant de voir que la gestion du Conseil de sécurité s'est traduite par les progrès réalisés dans le processus de paix dans la région des Grands Lacs en Afrique, par l'amélioration de la situation interne en Angola et par les progrès réalisés dans les négociations entre l'Éthiopie et l'Érythrée et dans la région de l'Abkhazie, en Géorgie. Il est également bon de voir les efforts déployés par le Conseil pour consolider la paix dans la région des Balkans.

Le Conseil de sécurité doit intensifier la recherche de mécanismes négociés pour renforcer les processus de paix amorcés en Somalie, en Afrique de l'Ouest, à Chypre et à Prevlaka. Il faut encore régler le problème de la situation juridique et humanitaire du Sahara occidental.

Le Conseil de sécurité devrait déployer des efforts importants pour trouver une solution à la situation au Moyen-Orient où la violence ébranle nos consciences presque chaque jour, car il s'y déroule des événements qui suscitent notre horreur et notre aversion. L'Équateur, son peuple et son Gouvernement souhaitent que les peuples israélien et palestinien puissent bientôt vivre en paix.

S'agissant de l'Iraq, ma délégation considère qu'il est préférable d'appliquer les mécanismes de règlement pacifique des différends – principe que l'Équateur a toujours défendu.

Quant au rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil, l'Équateur considère que les huit années au cours desquelles le débat s'est poursuivi sur cette question devraient être suffisantes pour parvenir à un accord entre les diverses positions mises sur la table et pour trouver des mécanismes définitifs en vue de sortir le plus rapidement possible de l'impasse où se trouve cette question. L'utilisation de plus en plus sporadique du droit de veto est symptomatique de la nécessité inévitable de l'éliminer. Ce n'est qu'alors que le Conseil de sécurité pourra devenir le centre du débat et de la concertation démocratique en matière de paix et de sécurité internationales, sans différence ni catégorie entre les États. De même, l'augmentation du nombre des membres non permanents est une condition préalable qui devrait refléter les changements intervenus dans les relations internationales.

La société mondiale se tourne vers l'ONU dans l'espoir de lendemains meilleurs et dans le souci de

sortir de l'immobilisme et de l'impasse critique dus à l'absence de volonté politique de trouver des solutions. Lorsque le Conseil de sécurité est incapable, pour quelque raison que ce soit, d'éviter les guerres et les effusions de sang, la société civile mondiale le condamne. Si nous voulons un monde où tous les peuples vivent dans la paix et dans la dignité, nous devons procéder à un changement des procédures qui ne sont plus adaptées aux défis de l'histoire actuelle. Nombre de ces procédures sont entrées en vigueur il y a plus d'un demi-siècle. Il est temps de les passer en revue dans l'intérêt de tous les peuples qui forment l'Organisation des Nations Unies.

Le monde connaît une situation extrêmement délicate et explosive aujourd'hui. Dans ces conditions, nous avons besoin, sans plus de délai, d'un Conseil de sécurité efficace, transparent et démocratique pour que ses résolutions aient une légitimité et une équité auxquelles tous les États aspirent en fonction des grands principes de démocratie, de justice et d'équité.

**M. Loizaga** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je tiens à déclarer que nous nous associons à la condamnation de l'attentat sauvage qui a eu lieu cette fin de semaine à Bali. Nous exprimons nos condoléances et notre solidarité au Gouvernement et au peuple indonésiens ainsi qu'à tous les pays qui ont perdu des ressortissants dans cet événement. À cet égard, nous mettons en exergue la résolution 1438 (2002) adoptée hier soir par le Conseil de sécurité. C'est précisément ce type de réaction unanime, rapide et efficace que les États Membres attendent du Conseil de sécurité.

Cette année, il a été décidé de traiter en même temps deux questions prioritaires de notre ordre du jour, les points 11 et 40. Elles sont étroitement liées et nous pensons qu'elles ont en effet un objectif commun : un Conseil de sécurité plus démocratique, plus représentatif, plus transparent, plus efficace devant les défis nouveaux du monde d'aujourd'hui. Nous devons, néanmoins, nous demander à la fin de ce débat s'il est bon de continuer à examiner ces deux questions sous cette présentation.

Le rapport du Conseil de sécurité présenté à l'Assemblée marque indubitablement un progrès notable si on le compare aux rapports antérieurs, et ce, tant par sa configuration que par sa teneur. Le volume considérablement réduit et l'inclusion dans son introduction d'un résumé analytique sont des progrès

positifs qui facilitent sa lecture et sa compréhension. Pour son élaboration, le Conseil a répondu aux exigences formulées par la grande majorité des Membres de cette Organisation. Les efforts du Conseil pour améliorer le rapport doivent se poursuivre et être encouragés de façon à ce qu'il devienne le document de fond et utile auquel tous les Membres aspirent et dont ils ont tous besoin. À cet égard, nous tenons à souligner la contribution des membres non permanents du Conseil et, en particulier, des Représentants permanents de la Colombie et de Singapour. Nous demandons aux nouveaux membres élus de continuer à travailler dans le même esprit.

Nous reconnaissons les progrès qui ont été réalisés en matière de transparence dans les activités du Conseil de sécurité. Des efforts accrus ont été déployés pour organiser un nombre plus grand de réunions publiques et ouvertes à la participation d'États non membres. De même, un plus grand nombre de séances récapitulatives de fin de mois ont été organisées. Toutefois, comme cela ressort du rapport lui-même, la plupart des délibérations de fond ont lieu en consultation officieuse, derrière des portes closes.

Cette absence de transparence non seulement est préjudiciable aux autres Membres mais peut également être ressentie au sein du Conseil de sécurité même. L'exemple le plus flagrant est celui dont nous sommes témoins actuellement : les délibérations sur des questions d'une importance considérable touchant directement à la paix et à la sécurité internationales ont lieu loin de la salle du Conseil et exclusivement entre les membres permanents, laissant ainsi à l'écart le reste des membres de cet organe et tous les autres États Membres de l'ONU. Cette attitude n'est pas conforme à l'esprit de l'époque où nous vivons ni aux buts et principes de la Charte. Le Conseil de sécurité agit au nom de l'Organisation des Nations Unies et, l'Organisation des Nations Unies, ce sont tous les États Membres. Il ne faut pas permettre que le Conseil de sécurité soit un instrument utilisé par un groupe d'États ou qu'il soit orienté par des mesures unilatérales. Notre attachement à la Charte des Nations Unies exige le strict respect des mesures multilatérales. Les faits et les événements que nous vivons aujourd'hui nous imposent d'agir en commun. Le Paraguay est fermement convaincu des bienfaits du multilatéralisme et des mécanismes juridiques établis pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'adoption, l'année dernière, de la résolution 1373 (2001) montre que le Conseil de sécurité peut affronter les nouveaux défis et agir dans la transparence. Le Comité créé par cette résolution et présidé par l'Ambassadeur Jeremy Greenstock a été un modèle d'ouverture et de transparence à l'égard de tous les États Membres de l'Organisation et a montré que, pour que cette résolution soit appliquée efficacement, il fallait faire appel à la volonté et à la coopération de tous les États Membres.

Ma délégation pense que si l'on veut renforcer l'efficacité des travaux du Conseil, améliorer son fonctionnement et éviter que la légitimité de ses décisions ne soit remise en question, il faut procéder d'urgence à une réforme du Conseil. Tel est précisément l'objectif de la réforme – accroître l'efficacité et la productivité du Conseil et améliorer ses méthodes de travail.

Comme nous l'avons indiqué au début, le Conseil de sécurité doit être plus démocratique, représentatif, équitable, transparent et mieux en prise avec la réalité d'aujourd'hui. Ses méthodes de travail doivent offrir et refléter une plus grande transparence et une plus grande participation. Par ailleurs, sa composition doit refléter les réalités politiques actuelles. La position du Paraguay sur cette question a été présentée à de nombreuses reprises.

En résumé, la réforme doit être intégrale et il faut que dans les deux catégories le nombre de membres, permanents et non permanents, soit augmenté. Cette augmentation doit s'appliquer tant aux pays développés qu'aux pays en développement en tenant compte en particulier du fait que ces derniers sont actuellement sous-représentés.

De même, un aspect fondamental de cette réforme est la question du droit de veto. Il faut tout d'abord chercher à l'éliminer progressivement pour le faire disparaître totalement afin de revenir à un Conseil de sécurité qui soit réellement plus équitable et plus démocratique. Pour commencer, il faudrait strictement restreindre le droit de veto aux questions prévues par le Chapitre VII de la Charte.

Un autre aspect qui nous semble important à souligner est l'amélioration des communications et de l'interaction entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi qu'avec les autres organes de l'Organisation. À cet égard, il nous semble indispensable que le Président du Conseil de sécurité

informe l'Assemblée générale des questions prioritaires retenant actuellement son intérêt ou des situations spécifiques sur lesquelles tous les États Membres font porter leur attention.

Je voudrais terminer en rappelant qu'aucune réforme de l'ONU n'aura l'effet que nous souhaitons tous sans la réforme tant attendue du Conseil de sécurité, organe chargé par notre Charte du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tant que celle-ci ne se produira pas, nous ne pourrons pas parler d'une Organisation en prise avec l'époque à laquelle nous vivons et capable de répondre aux intérêts et aspirations de la communauté internationale.

**M. Pamir** (Turquie) (*parle en anglais*) : Avant d'exposer dans le détail notre position sur les deux sujets qui nous occupent, je voudrais faire part des sentiments de profonde tristesse qu'éprouve ma délégation à la suite des tragiques pertes en vies humaines occasionnées par les récentes attaques terroristes à Bali. Nous adressons nos chaleureuses condoléances aux familles des victimes et à leurs gouvernements. Nous ajoutons notre voix à la condamnation par le Conseil de sécurité des attentats à la bombe, qui a fait l'objet de la résolution 1438 (2002) adoptée le 14 octobre.

Qu'il me soit permis de féliciter le Président et les autres auteurs de l'idée tendant à regrouper ces deux points très importants de l'ordre du jour dans un débat conjoint à l'Assemblée générale. En effet, la réforme du Conseil de sécurité ne se limite pas simplement à l'augmentation du nombre de ses membres. Elle comprend également l'examen de la méthode de travail du Conseil et de ses activités en général. Il va sans dire que le rapport annuel soumis par le Conseil à l'Assemblée générale permet de beaucoup mieux connaître les travaux de cet important organe des Nations Unies.

Cette année, nous avons noté avec plaisir quelques améliorations en ce qui concerne le rapport annuel dont nous sommes saisis. Tout d'abord, il est beaucoup plus court que les versions précédentes; les incidences financières et autres de cet effort de réduction sont évidentes. Deuxièmement, pour la toute première fois, le rapport contient une section liminaire qui décrit brièvement l'activité du Conseil pour une période donnée. Troisièmement, étant donné que l'on a réduit les chevauchements, le rapport se présente cette année sous la forme d'un document mieux structuré.



Nous nous félicitons de ces innovations, mais nous pensons qu'il ne suffira pas de maintenir l'élan généré en faveur d'une nouvelle amélioration du rapport annuel, tant du point de vue de la présentation que de la teneur; il faudra également le renforcer.

D'un autre côté, nous sommes conscients du fait que le rapport lui-même, aussi détaillé qu'il puisse être, ne peut pas brosser un tableau parfait de la complexité des activités du Conseil. Dans ce contexte, nous estimons que les évaluations fournies par les membres mêmes du Conseil tendent à se compléter et ont une importance toute particulière. Nous saluons donc chaleureusement le débat public du Conseil tenu le 26 septembre 2002, juste avant l'adoption de son rapport annuel, tel qu'il apparaît dans le procès-verbal provisoire (S/PV.4616). En outre, le débat annuel à l'Assemblée générale sur le rapport du Conseil est une excellente occasion pour tous les Membres de l'Organisation de présenter leur position et suggestions sur les activités du Conseil. Nous sommes heureux de voir que certaines des recommandations faites par les États Membres au cours du débat de l'année dernière à l'Assemblée ont été adoptées par le Conseil.

Enfin, ma délégation a également noté avec satisfaction que le Conseil de sécurité a déjà inclus dans son programme de travail un débat interactif sur les résultats de l'actuel examen par l'Assemblée de son rapport. Nous espérons sincèrement que le rapport annuel continuera de s'améliorer pour devenir un document plus riche en informations sur la contribution du Conseil au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Pour ce qui est des méthodes de travail du Conseil, ma délégation se félicite des progrès enregistrés durant la période à l'examen. Le nombre de séances ouvertes a en effet augmenté. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont mieux à même maintenant de faire connaître leur position au Conseil en diverses occasions et sur différents problèmes. Le mécanisme mis sur pied pour convoquer des réunions conjointes entre les membres du Conseil et les pays qui fournissent des contingents est une mesure qui va dans le bon sens et dont nous nous félicitons. Les séances récapitulatives du Conseil donnent l'occasion d'évaluer ses travaux. Néanmoins, il y a encore à faire. On devrait envisager plus avant de créer un meilleur mécanisme pour l'interaction du Conseil avec les autres États et acteurs, notamment

ceux qui sont directement concernés ou affectés par le thème en question.

D'un autre côté, nous espérons que les membres réfléchiront à l'idée tendant à codifier les transformations récentes dans la propre pratique du Conseil, comme le suggère le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). Ma délégation reconnaît la nécessité pour les membres du Conseil de travailler parfois dans un environnement qui ne soit pas rigide. Néanmoins, il reste que c'est une anomalie du système, que le règlement intérieur du Conseil soit encore provisoire après 57 ans.

Je voudrais brièvement aborder la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité par son élargissement. Depuis la création du Groupe de travail à composition non limitée, la Turquie, comme de nombreux autres pays, a défendu le principe d'une réforme d'ensemble qui fournirait à la communauté internationale un Conseil plus représentatif et plus efficace. Toutefois, le manque de progrès concrets après de nombreuses années est véritablement décevant. L'année 2003 marquera le dixième anniversaire du début des travaux du Groupe de travail. En conséquence, nous appelons tous les membres à réaffirmer leur engagement sur la question, avec une détermination et une volonté politique nouvelles. Suite aux changements intervenus sur la scène mondiale il y a plus d'une décennie, de nombreuses organisations internationales se sont adaptées aux nouvelles réalités. L'ONU, en tant que seule instance mondiale, ne peut se permettre d'échouer dans sa tâche de se réformer.

Je voudrais pour terminer féliciter les membres nouvellement élus du Conseil de sécurité : l'Angola, le Chili, l'Allemagne, le Pakistan et l'Espagne. Nous attendons avec intérêt de travailler étroitement avec eux et avec les autres membres du Conseil.

**M. Kolby** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour exprimer nos condoléances aux familles des victimes – de toute nationalité – de l'attaque terroriste qui a eu lieu à Bali au cours du week-end. Nous condamnons cette attentat, tout comme tous les autres attentats récents.

La Norvège considère que, dans l'ensemble, le Conseil de sécurité est un organe international efficace et qui fonctionne bien. Au cours des dernières années, le Conseil a de plus en plus fait preuve d'unité et

d'efficacité, notamment lorsqu'il a dû faire face à de nouveaux défis, comme les attaques terroristes de l'année passée. Mais s'il doit maintenir son rôle et son autorité à l'avenir, il doit refléter le monde d'aujourd'hui.

Tout d'abord, la Norvège souhaiterait que le Conseil de sécurité soit plus représentatif. L'élargissement figure dans notre programme, car nous considérons qu'il est nécessaire d'assurer une meilleure répartition géographique et une représentation plus équitable du Conseil. L'heure est venue de renforcer l'influence des pays en développement.

Deuxièmement, la Norvège estime que les travaux du Conseil devraient être plus transparents. Des progrès ont été accomplis à cet égard. Il y a maintenant plus de séances publiques, et les mécanismes de consultation des non-membres ont été améliorés. Toutefois, il faudrait poursuivre dans cette direction.

Notre objectif commun est de faire de l'ONU un instrument multilatéral plus efficace pour poursuivre la mise en oeuvre des priorités qui figurent dans la Déclaration du Millénaire. De plus, dans cette Déclaration, nous nous sommes engagés à « redoubler d'efforts pour réformer les procédures du Conseil de sécurité sous tous leurs aspects ». Néanmoins, il est apparu difficile de parvenir à un consensus entre les États Membres sur la façon de progresser sur la question de l'élargissement et de la réforme du Conseil. Nous sommes préoccupés du fait que le Groupe de travail à composition non limitée n'est pas encore parvenu à un large consensus. Une dose de volonté politique supplémentaire sera nécessaire pour sortir de l'impasse actuelle.

Nous devons renforcer nos efforts pour faire progresser le programme de réforme du Conseil de sécurité. En fin de compte, nous sommes confrontés à une question qui n'a cessé de peser sur la pertinence et la crédibilité du Conseil de sécurité en tant qu'instrument efficace de prise de décisions au niveau mondial. Nous espérons que, sous la direction du Président, les travaux du Groupe de travail à composition non limitée pourront reprendre leur élan et aboutir à un résultat satisfaisant. Afin d'aller dans la bonne direction, nous devons nous orienter vers des moyens de préserver la contribution unique du Conseil de sécurité à la politique internationale.

Volonté politique et détermination seront nécessaires pour réaliser une représentation plus large et plus équitable au Conseil de sécurité, en particulier pour veiller à la représentation adéquate des pays en développement. La Norvège soutient un élargissement des deux catégories de membres : non-permanents et permanents. Les membres non-permanents constituent un élément déterminant, en ce qu'ils garantissent une représentation plus équitable et une plus grande responsabilité. On peut estimer qu'ils donneront, dans leur propre intérêt, priorité à l'ouverture et à de larges consultations avec les non-membres du Conseil. De plus, les membres élus devraient constituer une majorité au Conseil à l'avenir. La combinaison de membres permanents et non permanents garantit une représentation plus large, ainsi qu'une continuité dans les travaux du Conseil. En conséquence, la Norvège se prononce aussi en faveur d'une augmentation du nombre des membres permanents du Conseil.

Notre objectif à long terme est de faire en sorte que l'ONU reste une Organisation multilatérale vigoureuse, pertinente et crédible. En tant qu'instance de prise de décisions au niveau mondial, elle devrait à présent rassembler ses forces pour s'acquitter de sa tâche : réformer le Conseil de sécurité et, partant, se renouveler.

**M. Abelian** (Arménie) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement arménien, je souhaite exprimer nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement indonésien, ainsi qu'aux autres pays dont des ressortissants ont péri lors des terribles attentats terroristes de samedi dernier à Bali.

L'Arménie attache une grande importance à la réforme du Conseil de sécurité et soutient les efforts actuels visant à renforcer le Conseil et à lui permettre de réagir rapidement et efficacement aux menaces et aux problèmes actuels. Nous nous félicitons des progrès notables accomplis ces dernières années pour améliorer les méthodes de travail du Conseil. Nous sommes particulièrement heureux de noter l'accroissement du nombre de séances publiques, qui donnent aux non-membres une occasion de participer aux délibérations de cet important organe.

Bien que nous soyons satisfaits de l'accroissement du nombre de séances publiques, nous souhaiterions souligner la nécessité d'une transparence accrue dans les procédures internes de prise de décisions du Conseil de sécurité. Nous constatons avec

satisfaction l'amélioration notable du rapport annuel du Conseil, grâce à son nouveau format réduit, plus informatif, qui donne à l'Assemblée une véritable chance d'examiner l'activité présente que future du Conseil.

La grande majorité des États Membres ont présenté leur position quant à la réforme du Conseil de sécurité. Les débats lors de l'Assemblée du Millénaire ont clairement montré que la plupart des membres se prononçaient en faveur d'une augmentation du nombre des membres permanents que non permanents. Nous pensons aussi qu'une véritable réforme devrait comprendre un élargissement des deux catégories, conformément au principe d'égalité des États Membres, ainsi que celui d'égalité de la représentation géographique. Si l'on veut que le Conseil s'acquitte plus efficacement de sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationale en ce nouveau siècle, ses capacités doivent être renforcées par le biais d'une série de réformes de nature à améliorer son efficacité et son autorité. La communauté de ses membres doit donc évoluer en conséquence.

En ce qui concerne les membres permanents, nous sommes persuadés que les nouveaux membres notamment devraient être prêts, et capables, d'apporter une contribution très importante, tant financière que politique. Nous soutenons aussi les propositions visant à accroître la représentation régionale des membres permanents du Conseil – en particulier en ce qui concerne les régions qui sont actuellement sous-représentées, comme l'Asie, l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes. Nous sommes convaincus surtout que l'augmentation du nombre des membres non permanents devrait permettre, par l'attribution d'un siège supplémentaire, d'accroître la présence des États d'Europe orientale dont le nombre de Membres a plus que doublé ces dernières années.

Lorsqu'il lui faudra réagir à différents conflits, un Conseil de sécurité réformé devra ne ménager aucun effort pour prendre en considération, en plus des considérations d'ordre politique, les aspects juridiques et historiques de ces conflits. Cela pourrait encore renforcer l'efficacité de la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil.

En ce qui concerne le droit de veto, nous pensons que le règlement de cette question fera appel au jugement politique de tous les pays, surtout de ceux qui jouissent actuellement de ce droit.

Nous estimons qu'une réforme est nécessaire pour rendre l'usage du veto plus responsable et son recours plus limité. Qui plus est, une telle réforme ne devrait pas diminuer l'efficacité et la vitalité politique du Conseil. Les membres permanents actuels devraient formuler des propositions concrètes afin de se rapprocher de la position de la majorité des États sur cette question.

Ainsi que le Secrétaire général l'a souligné dans son récent rapport sur le renforcement de l'ONU, intitulé « Un programme pour aller plus loin dans le changement », il est essentiel de parvenir à un large consensus sur la réforme du Conseil de sécurité afin de faire aboutir la réforme de l'ONU dans son ensemble. L'ONU n'a jamais été à cours de propositions de réforme. La raison et la nécessité de réformer le Conseil de sécurité nous ont déjà été clairement expliquées, il y a presque 10 ans. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est une volonté politique forte. La réforme du Conseil de sécurité n'est pas un processus facile. Il est primordial pour nous tous que le Conseil soit en mesure d'assumer efficacement ses responsabilités. Toutefois, ce n'est que par l'intermédiaire d'une réforme complète que le Conseil fera le consensus sur son rôle indispensable de gardant de la paix et de sécurité dans le monde.

Pour terminer, je voudrais également m'associer aux autres délégations qui ont félicité l'Angola, le Chili, l'Allemagne, le Pakistan et l'Espagne pour leur élection aux sièges non-permanents du Conseil de sécurité et exprimer ma conviction que ces délégations apporteront une contribution réelle au travail du Conseil.

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais me joindre aux orateurs précédents qui ont condamné l'attentat terroriste qui a eu lieu, il y a quelques jours, à Bali. Je transmets nos condoléances au Gouvernement et au peuple indonésiens ainsi qu'aux familles des victimes.

Je voudrais déclarer que le Conseil de sécurité a, à la vérité, effectué certains progrès dans la façon dont il assume ses responsabilités concernant les événements dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est, et concernant le Moyen-Orient en général. Le Conseil a tenu de nombreuses séances publiques pour débattre de la dégradation dangereuse de la situation. Il a également adopté quatre résolutions, y compris l'importante résolution 1397

(2002), qui pour la première fois entérine la vision du Conseil de deux États, Israël et la Palestine, vivant en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Par ailleurs, le Conseil a adopté la résolution 1435 (2002), qui n'est pas comprise dans la période couverte par le rapport du Conseil à l'Assemblée générale. Ces résolutions ont été le résultat des efforts constants et concrets déployés par un grand nombre de membres du Conseil, auxquels nous sommes reconnaissants.

Néanmoins, il y a eu aussi de nombreux éléments et d'évolutions graves et négatifs. Tout d'abord, le 15 décembre 2001, les États-Unis d'Amérique ont opposé leur 21<sup>e</sup> veto à une résolution sur la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le même membre permanent du Conseil s'est également opposé à l'idée même d'envisager tout autre projet de résolution sur le sujet, quel qu'en soit le contenu ou quelles que soient les réalités de la situation sur le terrain. Je voudrais signaler que le Conseil a aussi été incapable d'examiner les deux propositions spécifiques présentées par l'Afrique du Sud, en sa qualité de pays président le Mouvement des pays non-alignés. Ces propositions auraient invité les dirigeants des deux parties à participer à une réunion du Conseil et auraient envoyé une mission du Conseil de sécurité dans la région.

Il s'est produit également ce que nous appelons le grand scandale, lorsque le Conseil n'a pas été en mesure de tenir tête à Israël, Puissance occupante, pour l'obliger à coopérer avec le Secrétaire général et à respecter la résolution 1405 (2002), relative à l'envoi d'une équipe chargée d'établir les faits afin d'enquêter sur les événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine. Outre son rejet de toutes les résolutions, voir une puissance occupante commettre des crimes de guerres en violation de la quatrième Convention de Genève puis refuser l'entrée sur son territoire à une mission chargée d'établir les faits et composée de personnalités éminentes choisies par le Secrétaire général afin d'enquêter sur ces actes, était à peine croyable. Ce qu'Israël a fait n'était pas en soi vraiment incroyable puisqu'il s'est déjà comporté ainsi en maintes occasions. Ce qui a été véritablement invraisemblable c'est le fait que le Conseil a été incapable de faire un effort sérieux pour relever ce défi lancé à son mandat et au droit international. De surcroît, Israël n'a pas non plus respecté la résolution

1403 (2000), qui exige la mise en oeuvre immédiate de la résolution 1402 (2002).

En dépit des progrès réalisés, un problème majeur demeure. Le Conseil n'est pas capable d'assurer le suivi ni de faire appliquer ses résolutions lorsqu'il s'agit d'Israël. Depuis le début de l'occupation israélienne, en 1967, le Conseil a adopté 37 résolutions relatives à la situation dans les territoires occupés et aux pratiques d'Israël, Puissance occupante. Vingt-sept de ces résolutions confirmaient les conditions d'application de la quatrième Convention de Genève et la nécessité pour la Puissance occupante de la respecter. Ces résolutions ont abordé de nombreux sujets, y compris ceux des Palestiniens déplacés, de Jérusalem, des colonies de peuplement, de la déportation et de la protection des civils palestiniens. Des comités ont été créés, des envoyés ont été dépêchés et des rapports demandés au Secrétaire général. Aucun de ces efforts n'a produit un quelconque résultat. Israël n'a respecté aucune des résolutions et en a, en fait, publiquement rejeté la plupart. À cette heure, Israël n'a toujours pas cessé de violer la lettre et l'esprit de ces résolutions.

Le Conseil n'a absolument rien fait en réponse, transformant ainsi les dispositions de la Charte, y compris l'Article 25, en une triste farce et laissant présager de dangereuses conséquences pour l'ordre international. J'estime que le Conseil doit mettre un terme à tout cela. Il doit assurer la mise en oeuvre de ses résolutions dans tous les cas et sans exceptions.

### **Organisation des travaux**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous poursuivons le débat sur le rapport du Conseil de sécurité demain matin, en quatrième question.

Demain, mercredi 16 octobre, l'Assemblée générale se penchera, le matin, sur le rapport du Bureau dédié à l'examen du premier point de la réunion de ce matin. En troisième point, elle examinera une note du Secrétaire général figurant dans le document A/57/468 et concernant le point 41 a), intitulé « Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du Jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 », et ce dans le but de se prononcer sur un projet de décision recommandé au paragraphe 18 de ladite note.

*La séance est levée à 18 heures.*